

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes consolidés 2015

Tome

4

- Exposé des motifs du Conseil d'État
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2015

Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2015 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2015, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2015 adoptés par le Conseil d'Etat.

Ceux-ci présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par l'Etat lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

Si la consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe, de nombreux retraitements éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations du Groupe avec l'extérieur. Les données consolidées ne sont donc pas directement comparables avec les résultats individuels de chaque entité du Groupe.

Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

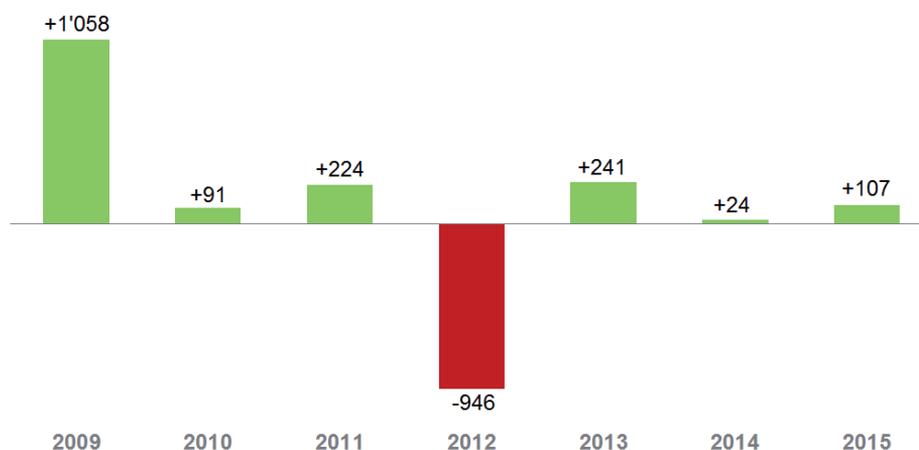
Les états financiers consolidés en bref

	en millions francs		
	Comptes 2015	Comptes 2014	Écart 15/14
Revenus	11'394	11'153	+ 2,2%
Charges	11'238	11'002	+ 2,1%
Part du résultat sociétés mises en équivalence	-49	-127	
Résultat net	107	24	
Flux de trésorerie lié aux Investissements	-1'086	-1'123	
Total du bilan	29'919	29'733	+0,6%
Dette financière	16'375	16'819	-2,6%

Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et Palexpo SA.

En 2015, les comptes sont bénéficiaires à hauteur de 107 millions, les investissements continuent d'atteindre un niveau record de 1,1 milliard, et la dette du groupe baisse de 0,4 milliard.

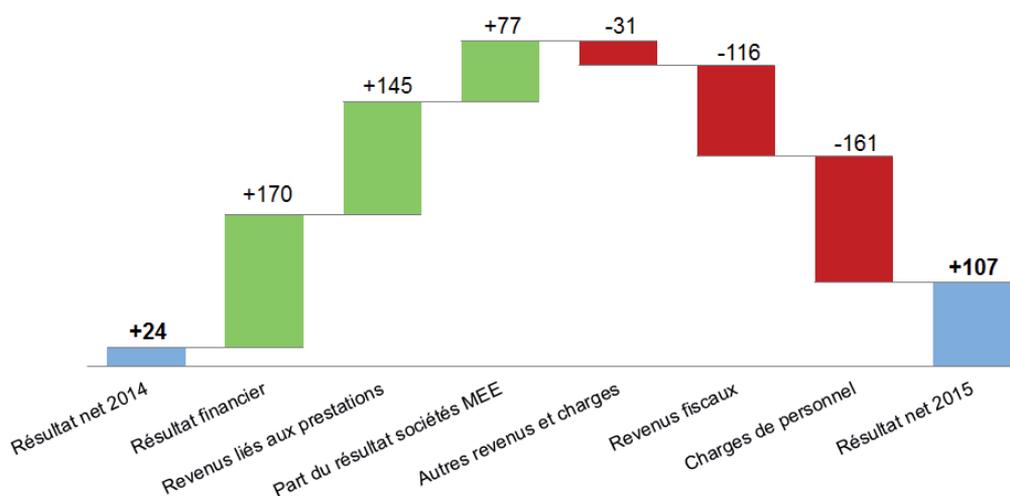
Evolution du résultat 2009-2015
en millions CHF



1. Un résultat 2015 bénéficiaire

L'évolution du résultat consolidé entre 2014 et 2015 s'explique ainsi :

Evolution du résultat 2014-2015
en millions CHF



Les charges augmentent de 236 millions entre 2014 et 2015 (+2,1%), en raison essentiellement de l'évolution des charges de personnel (+161 millions, dont notamment +58 millions pour l'Etat, +56 millions pour HUG, +20 millions pour AIG et +18 millions pour l'UNIGE). Les autres augmentations concernent les subventions accordées (+33 millions) et les autres charges d'exploitation (+35 millions).

Le niveau des charges reste marqué par des provisions et des dépréciations historiquement élevées, notamment 207 millions comptabilisés dans les autres charges d'exploitation par l'Etat pour risque de non-atteinte des paliers intermédiaires de la Caisse de prévoyance de l'Etat de

Genève (CPEG), et 69 millions de provisions et dépréciations d'actifs par les SIG (production d'électricité et fibres optiques).

Les revenus augmentent un peu plus vite que les charges (+241 millions, soit +2,2%), mais avec des évolutions contrastées : les revenus fiscaux perdent 116 millions, alors que les revenus liés aux prestations progressent de 145 millions (notamment les prestations liées à la santé des HUG, +86 millions). Le résultat financier s'améliore de 170 millions, principalement en raison du doublement de la part aux bénéficiaires de la Banque Nationale Suisse, de la réévaluation de parcs immobiliers de HG et de l'UNIGE, et de la baisse des charges d'intérêts compte tenu de taux d'emprunt historiquement bas.

La part de résultat des entités mises en équivalence reste négative (-49 millions en 2015, contre -127 millions en 2014), principalement en raison d'une nouvelle dépréciation des actifs d'Alpiq, filiale des SIG au travers de sa participation dans EOS Holding ; EOS Holding détériore le résultat des SIG à hauteur de -55 millions en 2015 (contre -131 millions en 2014).

2. Des investissements toujours historiquement élevés

Les dépenses d'investissements nettes monétaires du Groupe (1'086 millions en 2015 contre 1'123 millions en 2014) continuent d'atteindre un niveau historiquement élevé. L'Etat a réalisé 556 millions d'investissements bruts hors du Groupe (285 millions notamment pour le CMU, le bâtiment des lits, la prison de La Brenaz, et la nouvelle école de Frontenex ; 159 millions pour le renouvellement de ses actifs ; 115 millions pour la liaison CEVA). Dans le même temps, l'Etat a encaissé 44 millions de subventions, de remboursements de prêts et des ventes d'actifs, soit 512 millions d'investissements nets.

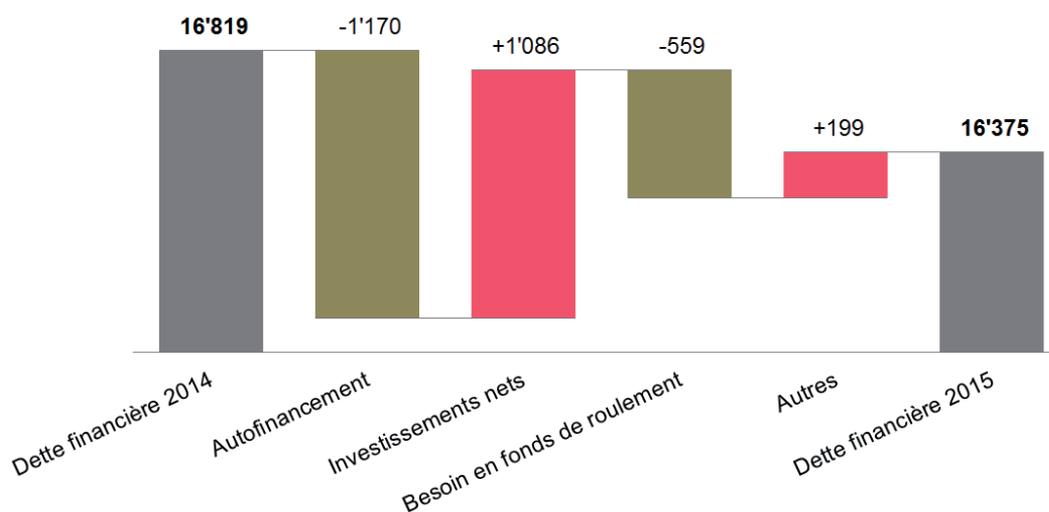
Les SIG ont investi 218 millions bruts (144 millions nets) pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation. L'AIG a dépensé 112 millions pour maintenir et valoriser ses actifs d'exploitation, dont 46 millions pour la construction de l'aile Est. Les Fondations FIDP et FPLC ont investi 93 millions dans des bâtiments destinés au logement, tandis que la FTI a investi 34 millions. En matière de santé, HUG a investi 43 millions. Les TPG ont réalisé 57 millions d'investissement (dont 8 millions pour du matériel roulant et 36 millions pour le centre de maintenance En-Chardon). L'Université a réalisé 33 millions d'investissements nets (notamment pour l'acquisition d'un bâtiment boulevard Carl-Vogt). Enfin, HG a acquis des immeubles d'exploitation et de placement pour 20 millions.

3. Un endettement en baisse

La dette du Groupe baisse de 446 millions en 2015 (-2,6%), et passe de 16'819 à 16'375 millions. L'autofinancement dégagé par l'exploitation, après variation du besoin en fonds de roulement, est positif à hauteur de 1'729 millions (2014 : -50 millions), ce qui a permis au Groupe globalement de financer intégralement ses investissements et de réduire sa dette. Les situations individuelles sont néanmoins différentes. L'Etat s'est désendetté de 750 millions (après retraitement de l'emprunt de 28 millions contracté auprès de l'Université), ainsi que FdP (-9 millions), Palexpo (-5 millions) et AIG (-1 millions). D'autres entités ont augmenté leur endettement : FTI (+125 millions notamment pour financer l'acquisition de terrains auprès de l'Etat), TPG (+78 millions pour le financement du dépôt En-Chardon), FIDP (+54 millions), HUG (+31 millions), SIG (+17 millions), HG (+14 millions), FPLC (+2 millions).

Evolution de la dette 2014-2015

en millions CHF



Au 31 décembre 2015, la dette financière consolidée s'élève à 16,4 milliards (+3,7 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 7,3 milliards (+4,6 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat).

La dette financière est supportée à 77% par l'Etat (2014 – 80%). Les autres entités ne contribuent que faiblement à l'endettement total, même si leur contribution tend à augmenter.

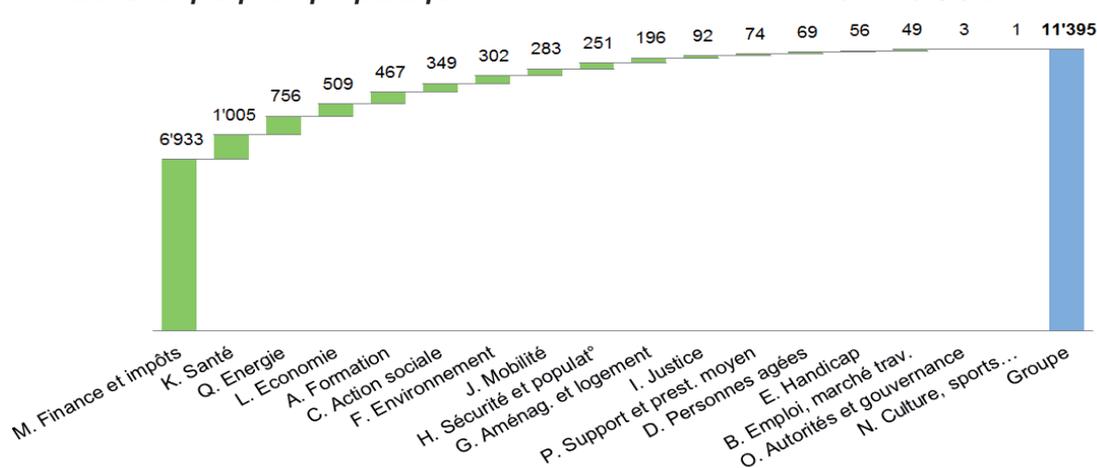
Les fonds propres représentent 45% de la dette financière du Groupe ; la solvabilité du Groupe apparaît significativement meilleure que celle de l'Etat, puisque le même ratio pour l'Etat s'élève à 21% (2014 : 20%).

4. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des activités des HUG (politique K Santé), de SIG (F Environnement et Q Energie), de Genève Aéroport (L Economie), et de l'Université (A Formation). Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.

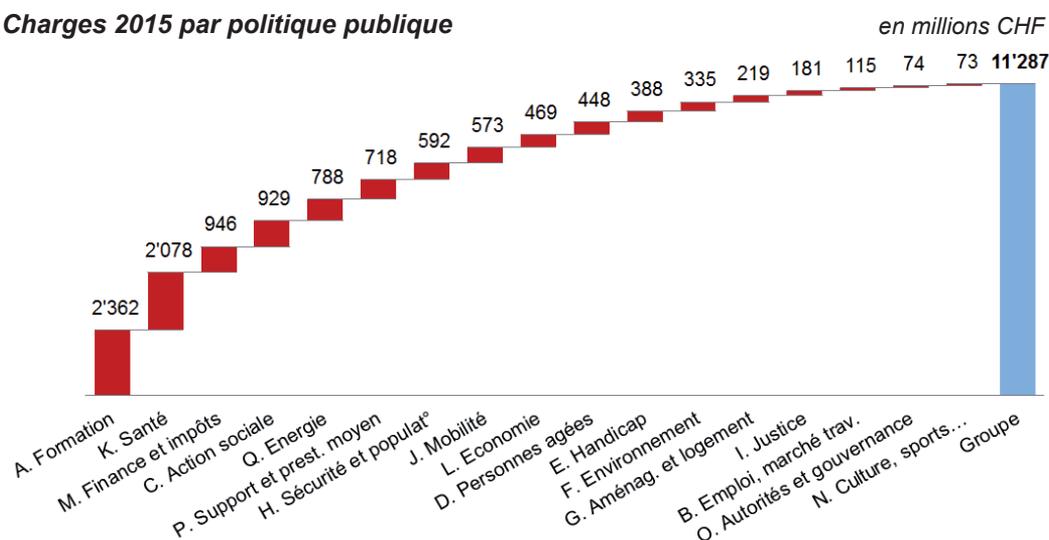
Revenus 2015 par politique publique

en millions CHF



Cette analyse montre le poids réel des produits liés aux politiques *Santé* (1'005 millions de revenus consolidés contre 32 millions dans les états financiers individuels), *Energie* (756 millions de revenus consolidés contre 5 millions dans les états financiers individuels), *Economie* (509 millions contre 16 millions), *Formation* (467 millions contre 79 millions), *Action sociale* (349 millions contre 152 millions) et *Environnement* (302 millions contre 47 millions).

Charges 2015 par politique publique



Cette analyse sectorielle, qui comprend le résultat des sociétés mises en équivalence, fait ressortir les deux principales sources de dépenses du Groupe : les politiques *Formation* et *Santé* totalisent 39% du total des charges (soit 4'440 millions de charges consolidées contre 3'071 millions dans les comptes individuels de l'Etat).

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées aux politiques *Environnement*, *Economie* et *Energie*, avec 335, 469 et 788 millions respectivement, alors que celles-ci pèsent seulement respectivement 77, 50 et 11 millions dans les charges des comptes individuels de l'Etat.

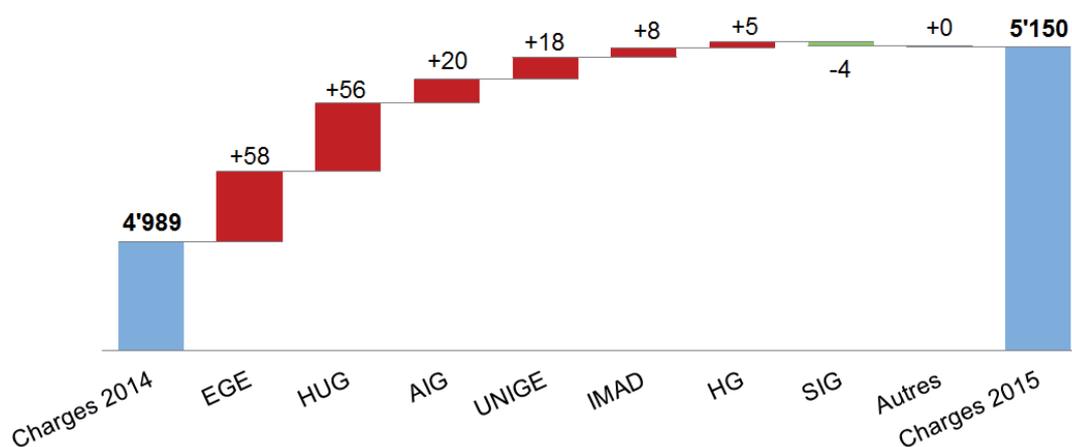
5. Evolution des charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 5'150 millions en 2015 (4'989 millions en 2014), en progression de 161 millions (+3,2%), pour un effectif de 36'828 personnes en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2015 (2014 – 36'346). La croissance des effectifs concerne en premier lieu les policiers et gardiens de prison (+7,8%) et les enseignants (+4,6%), puis les postes de personnel administratif, technique et logistique (+1,8%), et le personnel médical et de soins (+1,2%). En revanche le personnel non permanent baisse fortement (-32,7% entre 2014 et 2015).

Par entité, l'Etat augmente ses effectifs de 193 ETP, les HUG de 124 ETP, l'UNIGE de 74 ETP, l'AIG de 44 ETP, HG et IMAD augmentent chacun leurs effectifs de 28 ETP, les autres entités sont stables (FdP +3, TPG -4 et SIG -8 ETP).

Variation des charges de personnel par entité consolidée

en millions CHF



L'Etat est le premier employeur du Groupe (15'562 ETP – 2014 15'369). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2015 presque autant de personnel que l'Etat, avec respectivement 9'525 ETP et 4'510 ETP. Ces trois entités représentent 80,4% de l'effectif total du Groupe.

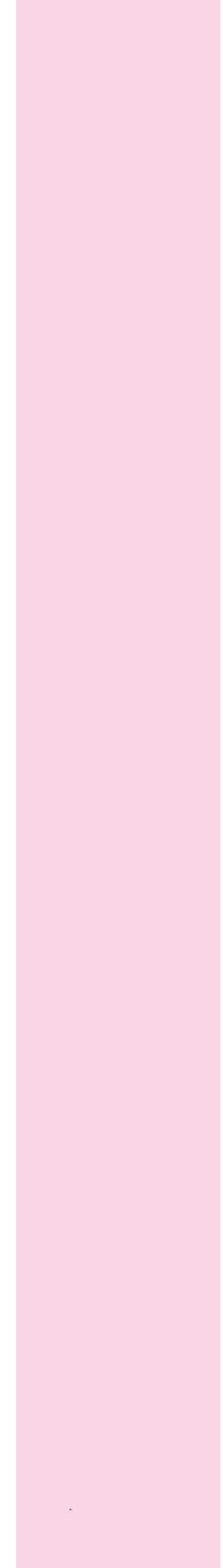
6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En 2015, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève (niveau toujours élevé des investissements, baisse des impôts, amélioration du résultat financier, baisse de la dette) sont confirmées au niveau du Groupe. Si les entités consolidées contribuent notablement à l'amélioration des fonds propres du Groupe, tout en présentant un faible endettement relatif, en revanche, cette année encore, la performance financière de l'ensemble est une nouvelle fois marquée par le déficit des comptes des SIG.

Le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2015.

2. États financiers consolidés



Compte de résultat

	Note	2015	2014
Revenus fiscaux	6.1	6'461	6'577
Subventions reçues	6.2	638	625
Péréquation et parts à des revenus	6.3	132	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	6.4	137	119
Produits d'opérations sans contrepartie directe		7'367	7'454
Revenus liés aux tâches déléguées	6.5	2'626	2'505
Prestations de services et livraisons, taxes	6.6	564	540
Dédommagements	6.7	101	101
Remboursements	6.8	66	62
Produits d'opérations avec contrepartie directe		3'357	3'208
Autres produits d'exploitation	6.9	314	289
PRODUITS D'EXPLOITATION		11'038	10'950
Charges de personnel	6.10	-5'150	-4'989
Charges de fonctionnement	6.11	-997	-982
Charges liées aux tâches déléguées	6.12	-826	-827
Subventions accordées	6.13	-2'148	-2'115
Péréquation et parts de revenus	6.14	-367	-382
Dédommagements	6.15	-82	-74
Dotations aux amortissements	6.16	-803	-787
Autres charges d'exploitation	6.17	-461	-426
CHARGES D'EXPLOITATION		-10'834	-10'582
RESULTAT D'EXPLOITATION		205	368
Produits financiers	6.18	356	202
Charges financières	6.19	-404	-420
RESULTAT FINANCIER		-48	-218
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	6.20	-49	-127
RESULTAT NET		107	24
Résultat net attribuable au Groupe		120	94
Résultat net attribuable aux minoritaires		-13	-71

Bilan

	Note	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	374	176
Créances résultant de revenus fiscaux	7.2	2'465	2'851
Créances résultant de livraisons et services	7.3	600	653
Autres actifs financiers courants	7.4	730	743
Stocks et travaux en-cours	7.5	156	178
Comptes de régularisation actif	7.6	94	75
ACTIF COURANT		4'419	4'677
Immobilisations corporelles	7.7	19'866	19'758
Immeubles de placement	7.8	2'601	2'357
Immobilisations incorporelles	7.9	228	240
Participations	7.10	1'076	1'110
Autres actifs financiers non courants	7.11	1'155	1'016
Subventions d'investissement accordées	7.12	575	576
ACTIF NON COURANT		25'500	25'056
TOTAL ACTIF		29'919	29'733
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers	7.13	1'190	1'258
Emprunts courants	7.14	3'173	3'664
Autres passifs financiers courants	7.15	2'342	2'136
Comptes de régularisation passif	7.16	159	157
Provisions courantes	7.17	158	105
PASSIF COURANT		7'021	7'321
Emprunts non courants	7.14	13'202	13'155
Provisions non courantes	7.17	633	437
Autres passifs financiers non courants	7.18	511	483
Subventions d'investissement reçues	7.19	1'227	1'197
PASSIF NON COURANT		15'573	15'272
FONDS ETRANGERS		22'594	22'593
Fonds propres affectés	7.20	1'224	1'229
Réserve conjoncturelle	7.21	547	567
Réserve de réévaluation	7.22	132	57
Réserve de couverture	7.23	-21	-34
Fonds propres libres	7.24	4'416	4'276
FONDS PROPRES - Part du Groupe		6'297	6'096
Intérêts minoritaires	7.25	1'027	1'045
FONDS PROPRES		7'325	7'140
TOTAL PASSIF		29'919	29'733
Eléments non comptabilisés : garanties données	11	13'424	12'665

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds /s capital propre	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2014 publié	1'689	567	75	-16	3'748	6'064	1'125	7'189
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-21	-21	-	-21
Changement de méthode comptable	-541	-	-	-	540	-1	-	-1
Solde au 1er janvier 2014 corrigé	1'148	567	75	-16	4'268	6'043	1'125	7'168
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	94	94	-71	24
Affectations et utilisations	81	-	-	-	-82	-1	0	-1
Actifs disponibles à la vente	-	-	-18	-	-	-18	-	-18
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-19	-	-19	-0	-19
Autres variations	0	-	-	0	-4	-4	-9	-13
Solde au 1er janvier 2015	1'229	567	57	-34	4'276	6'096	1'045	7'140
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	120	120	-13	107
Affectations et utilisations	-6	-21	-	-	27	0	-0	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	75	-	-	75	-	75
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	13	-	13	1	14
Autres variations	0	-	-	-	-7	-6	-6	-12
Solde au 31 décembre 2015	1'224	547	132	-21	4'416	6'297	1'027	7'325

Tableau des flux de trésorerie

	2015	2014
RESULTAT NET	107	24
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	260	-267
Amortissements	801	787
Plus et moins-value sur sortie d'actifs	4	8
Produits différés des subventions d'investissements reçues	-48	-43
Autres éléments	-3	71
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	49	127
AUTOFINANCEMENT	1'170	707
Opérations fiscales propres à l'Etat	427	-415
Opérations non fiscales propres au Groupe	-28	-355
Opérations fiscales pour le compte de tiers	151	-65
Opérations non fiscales pour le compte de tiers	10	79
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	559	-756
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	1'729	-50
Sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immo. corporelles	-980	-1'009
Sorties de trésorerie liées aux sub. d'invest. et immo. incorp.	-54	-69
Entrées de trésorerie liées aux subventions d'invest. reçues	76	95
Sorties de trésorerie liées aux participations non consolidées	-14	-3
Sorties de trésorerie liées aux prêts et créances	-192	-170
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-51	-78
Entrées de trésorerie liées aux prêts et créances	83	88
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	46	23
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-1'086	-1'123
FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)	643	-1'173
Produits de l'émission des emprunts à long terme	1'260	1'595
Remboursements des emprunts à long terme	-1'055	-1'137
Variation des emprunts souscrits à court terme	-650	551
Autres variations liées au financement	-1	-5
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	-446	1'003
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	198	-169
Trésorerie en début de période	176	346
Trésorerie en fin de période	374	176

Notes relatives aux
états financiers consolidés

1 La République et Canton de Genève et ses entités et entreprises publiques

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km² et compte 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.



Le produit intérieur brut (PIB) du canton rapporté à son nombre d'habitants compte parmi les plus élevés du monde.

	2015	2014	2013
PIB (millions CHF)*	52'225	52'121	51'470
Nombre d'habitants	490'578	482'545	476'006
PIB / habitant (CHF)	106'456	108'013	108'129

* PIB incluant les OIG ; montant 2015 provisoire, établi selon le taux de croissance estimé par le GPE

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (Pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Le groupe République et Canton de Genève (" le Groupe ") est représenté par l'Etat, les différentes entités publiques qui assument des tâches déléguées et les entreprises publiques qui exercent une activité commerciale.

2 Date de publication des présents états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat (gouvernement) le 16 mars 2016, date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Le Conseil d'Etat est également compétent pour publier les états financiers. De fait, la publication des états financiers consolidés de l'Etat intervient le jour de leur présentation par le Conseil d'Etat (gouvernement) à la commission des finances du Grand Conseil (parlement). Cette présentation est prévue le 22 mars 2016.

3 Évènements majeurs de l'année

3.1 Equilibre financier de la CPEG

La situation financière de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ("CPEG", "Caisse") s'est dégradée en 2015 principalement en raison de la faiblesse des taux, de l'inflation et des performances des marchés financiers. La mise à jour des projections des degrés de couverture de la Caisse sur la base de sa situation financière au 1^{er} janvier 2016 montre que la CPEG n'est plus en mesure d'atteindre un degré de couverture de 80% d'ici 2051, tel qu'exigé par le droit fédéral (76% au 31 décembre 2051 selon cette projection actuarielle).

Si la tendance actuelle venait à perdurer ces prochaines années, l'équilibre financier de la CPEG ne pourrait plus être assuré à long terme et des mesures potentiellement structurelles devraient être prises (baisse de prestations et/ou hausse du financement et/ou changement de système de primauté). La CPEG fonctionnant en capitalisation partielle, l'Etat, en tant que garant, pourrait être contraint d'octroyer un financement supplémentaire, notamment si les mesures nécessaires ne permettaient plus de respecter les prestations minimales prescrites par le droit fédéral.

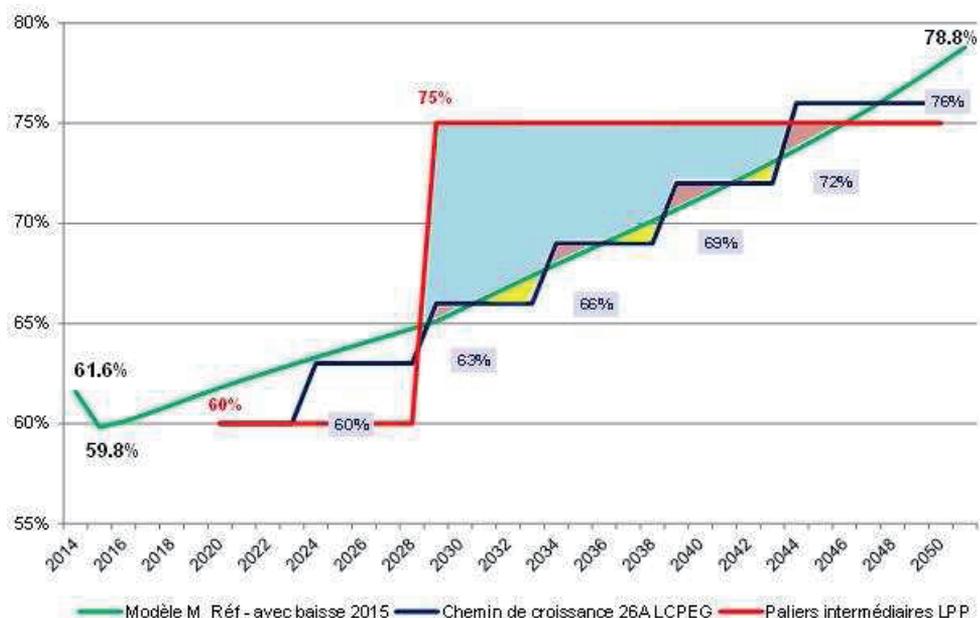
Par ailleurs, le taux technique de référence, recommandé par la directive DTA4 publiée par la Chambre suisse des actuaires-conseils, est passé de 3% à 2,75% en novembre 2015. L'abaissement du taux technique de la CPEG, qui est actuellement de 3%, contribuerait à augmenter les engagements et à abaisser le degré de couverture. Le degré de couverture de la Caisse projeté au 31 décembre 2051 passerait de 76% à 74%.

3.2 Intérêts pour non-atteinte des paliers intermédiaires CPEG

En tant que garant, l'Etat est tenu de payer à la CPEG un intérêt si le taux de couverture de la Caisse se trouve en-dessous des paliers intermédiaires LPP.

La situation financière de la CPEG s'étant dégradée en 2015, le risque que l'Etat ait à payer des intérêts s'est accru et est estimé à CHF 410 millions au 31 décembre 2015 (2014 – CHF 203 millions). Ce risque est limité au chemin de croissance légal cantonal (aire bleu clair & aires jaunes entre les courbes rouge et bleu foncé dans le graphique ci-après).

Vu que ce risque a été provisionné à concurrence de CHF 203 millions au 31 décembre 2014, une provision supplémentaire de CHF 207 millions a été comptabilisée en 2015, afin de porter le montant total de la provision à CHF 410 millions au 31 décembre 2015.



3.3 Performances d'Alpiq Holding SA (Alpiq)

Depuis 2011, Alpiq souffre d'une situation économique défavorable, matérialisée principalement par le bas niveau des prix de l'électricité et la force du franc suisse. Ces conditions ont amené Alpiq à déprécier ses actifs successivement à concurrence de CHF 1,6 milliard en 2011 et 2012, CHF 1 milliard en 2014 et CHF 0,8 milliard en 2015.

Le chiffre d'affaires et le résultat net d'Alpiq entre 2011 et 2015 témoignent de la situation financière :

- le chiffre d'affaire est passé de près de CHF 14 milliards en 2011 à près de CHF 7 milliards en 2015, avec une baisse de CHF 1,3 milliard entre 2014 et 2015 ;
- à défaut d'être à l'équilibre, le résultat net présente des pertes pouvant dépasser les CHF 1 milliard.

Dans la mesure où Alpiq est détenue à 31% par Energie Ouest Suisse Holding SA (EOSH), elle-même détenue à 20% par SIG, les mauvaises performances d'Alpiq SA ont une incidence négative de CHF 55 millions sur le résultat net du Groupe au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 131 millions).

3.4 Investissements des Services industriels de Genève (SIG)

SIG a renouvelé l'analyse détaillée des risques liés à certains de ses investissements figurant à l'actif de son bilan. Ces analyses ont notamment montré que des participations dans des sociétés actives dans la production et la distribution d'énergie électrique, ainsi que l'actif immobilisé du réseau de fibre optique présentaient à nouveau une valeur au bilan supérieure à la valeur recouvrable selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

SIG a ainsi constaté des dépréciations d'actifs et des provisions pour un montant total de CHF 69 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 84 millions).

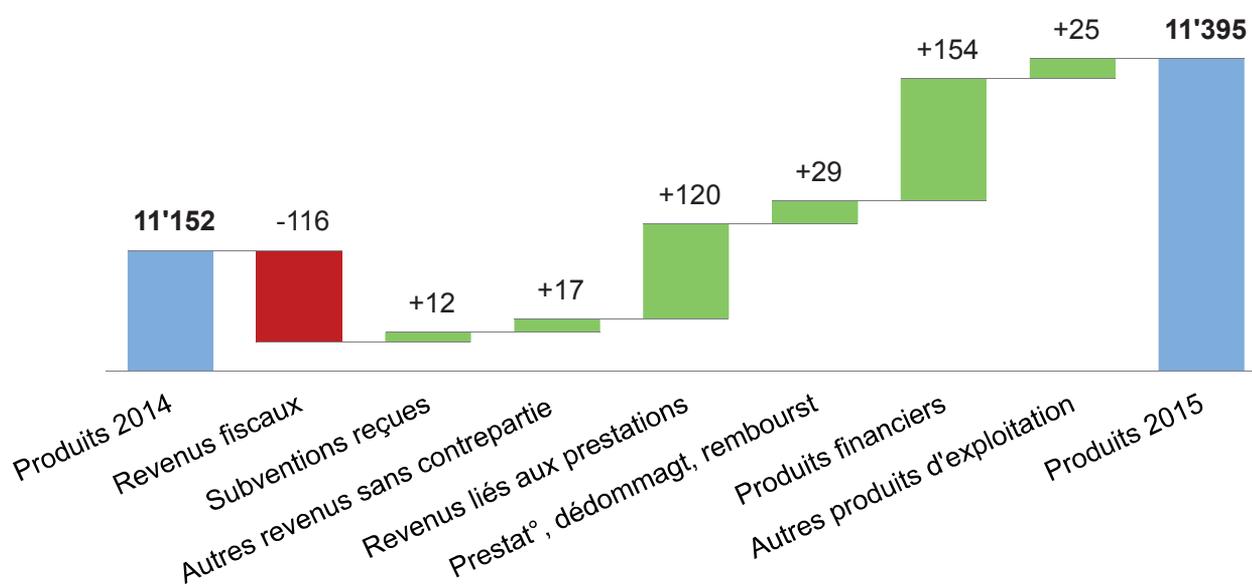
Le total cumulé des pertes constatées depuis les six dernières années, de 2010 à 2015, s'élève à CHF 346 millions (voir le tableau ci-après).

Investissements des Services industriels de Genève (SIG)

Dépréciations d'actifs et provisions	2010-2013	2014	2015	Total cumulé
Telecom (FTTH)	45	24	29	98
Energie Thermique	-	11	-	11
Activités SIG	45	35	29	109
EnergieDienst Holding (EDH)	70	35	37	142
Swisspower Renewables	-	5	2	7
Swiss Fibre Net	-	1	0	2
CadZiplo	-	-	1	1
Swisspower Energy	2	2	-	4
Partenariats éoliens	77	5	-1	81
Autres participations	149	48	40	237
Total dépréciations d'actifs et provisions	194	84	69	346

4 Analyse des comptes

4.1 Évolution des produits entre 2014 et 2015



Revenus fiscaux

La baisse de CHF 116 millions est expliquée par les éléments détaillés ci-après :

- Impôt courant : baisse de CHF 382 millions
Les impôts courants 2014 ont bénéficié d'une opération inhabituelle de CHF 415 millions. Toutefois, les impôts courants 2015 ont également bénéficié d'une seconde nouvelle opération inhabituelle de CHF 132 millions. Sans cette opération liée à l'impôt des personnes physiques, la situation aurait été nettement moins favorable.
- Correctif d'estimation : augmentation de CHF 105 millions
Les correctifs d'estimation sur les années antérieures (2010 à 2014) sont nuls (2014 - négatif de CHF 105 millions).
- Reliquat : augmentation de CHF 172 millions
Les rectifications de taxation sur les années qui ne sont plus estimées (antérieures à 2010) présentent un solde positif de CHF 102 millions au 31 décembre 2015 (2014 - négatif de CHF 70 millions).
- Autres éléments : baisse de CHF 12 millions.

Subventions reçues

La hausse de CHF 12 millions provient essentiellement des subventions reçues de la Confédération pour couvrir les coûts des assurés à ressources modestes (CHF 7 millions), des prestations complémentaires (CHF 4 millions) et les subventions reçues par l'Hospice général pour les aides aux migrants (CHF 3 millions).

Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

La hausse de CHF 17 millions s'explique par les éléments détaillés ci-après :

- hausse de CHF 17 millions des revenus liés aux amendes, principalement en raison d'une augmentation du volume des amendes et de l'application d'une marge de tolérance plus faible sur les excès de vitesse mesurés par les radars automatiques (CHF 14 millions) ;
- hausse de CHF 8 millions des restitutions de subventions reçues indûment par les ménages privés, et hausse de CHF 2 millions des rétrocessions, par les assureurs, des primes d'assurance maladie payées en trop ;
- CHF 3 millions de dons reçus par les fondations immobilières de droit public ;
- baisse de CHF 13 millions des restitutions de résultat des entités subventionnées, qui passent de CHF 15 millions en 2014 à CHF 2 millions en 2015.

Revenus liés aux tâches déléguées

L'augmentation de CHF 120 millions concerne principalement :

- Environnement et énergie : hausse de CHF 17 millions.

Les produits liés à l'environnement augmentent de CHF 18 millions sous l'effet de la hausse de la taxe d'épuration des eaux usées et des volumes d'eau vendus (canicule et faible pluviométrie).

Revenus liés aux tâches déléguées (suite)

- Prestations liées à la santé : hausse de CHF 86 millions.

Les prestations médicales unitaires (actes ambulatoires principalement) et les prestations techniques ont généré un surcroît de revenus de CHF 12 millions chacune. De plus, la fixation des tarifs de référence par l'Etat, qui étaient bloqués à fin 2014, a eu un effet positif de CHF 20 millions sur les revenus de l'hôpital.

- Prestations liées à l'économie : hausse de CHF 10 millions.

Les redevances aéroportuaires augmentent de CHF 17 millions sous l'effet de l'accroissement du nombre de passagers (+4%) et des tarifs des redevances au 1^{er} avril 2014 et au 1^{er} janvier 2015.

Les revenus liés aux expositions et manifestations baissent de CHF 7 millions, notamment en raison de l'organisation en 2014 du salon Index qui se tient tous les trois ans (CHF 6 millions).

- Prestations liées à la mobilité : baisse de CHF 7 millions.

La baisse des tarifs consécutive au succès en votation populaire de l'initiative AVIVO (retour aux tarifs 2011) et la diminution de la part des Transports publics genevois dans les revenus Unireso se traduisent par une baisse de CHF 9 millions des ventes de billets.

Les revenus liés aux parkings et places de stationnement s'accroissent de CHF 2 millions.

- Prestations liées à l'action sociale : hausse de CHF 10 millions.

Les revenus liés aux aides aux requérants d'asile augmentent de CHF 8 millions sous l'effet de l'accroissement du nombre de migrants. En moyenne, 5'650 personnes ont été aidées courant 2015 contre 4'986 personnes en 2014 (+13%).

Prestations, dédommagements et remboursements

La hausse de CHF 29 millions s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- les revenus liés aux émoluments augmentent de CHF 14 millions (déblocage par le registre foncier d'un nombre important de dossiers, modification des tarifs pour les autorisations de construire, émoluments du Pouvoir judiciaire).
- les revenus de perception de contributions (notamment l'impôt prélevé par l'Etat pour le compte des communes) est en hausse de CHF 7 millions.

Produits financiers

La hausse de CHF 154 millions s'explique essentiellement par les éléments suivants :

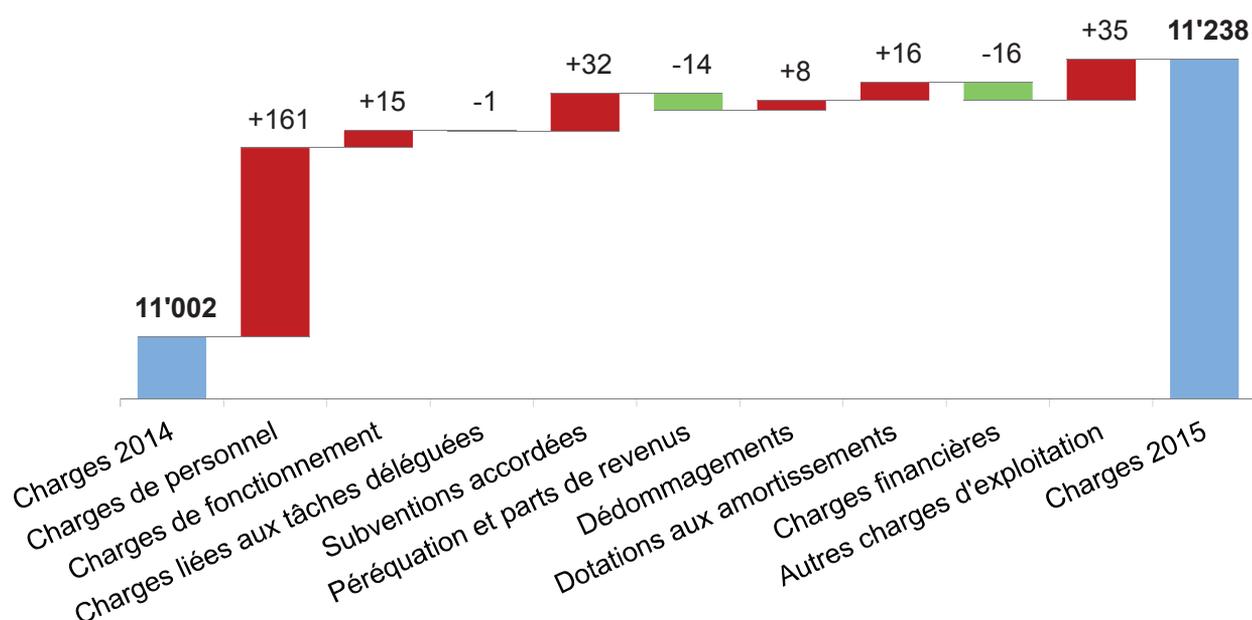
- l'Etat a perçu de la Banque nationale suisse (BNS) un montant de CHF 77 millions dans le cadre de l'accord convenu en 2015 entre la BNS et le Département fédéral des finances ;
- les intérêts escomptés sur les créances résultant de revenus fiscaux sont en hausse de CHF 13 millions ;
- l'évaluation à la juste valeur du parc immobilier de l'Hospice général (CHF 73 millions) et de l'Université de Genève (CHF 3 millions) a généré un produit de CHF 77 millions ;
- le portefeuille de placements financiers de l'Université de Genève a généré une moins-value non réalisée de CHF 2 millions en 2015 contre une plus-value non réalisée de CHF 12 millions en 2014.

Autres produits d'exploitation

La hausse de CHF 25 millions résulte essentiellement des éléments détaillés ci-après :

- HSBC Private Bank (Suisse) SA a versé à l'Etat la somme de CHF 40 millions afin de mettre un terme à l'enquête pénale pour blanchiment d'argent aggravé ;
- un assujettissement à la TVA en 2015 permet à l'Etat de récupérer la TVA payée sur les travaux de construction de lignes de tramways réalisés ces 15 dernières années pour CHF 24 millions ; en outre, une provision de CHF 14 millions a été constituée en 2015 afin de couvrir un risque de restitution à l'Office fédéral des transports qui a justement participé au financement des travaux (incidence nette positive de CHF 10 millions sur le résultat net) ;
- les cessions et les aliénations d'immeubles au titre d'apport en nature ont généré des plus-values de CHF 10 millions, en hausse de CHF 9 millions ;
- les produits sur créances irrécouvrables sont en hausse de CHF 8 millions ;
- les reprises de provisions, de pertes de valeur et de charges à payer sont globalement en baisse de CHF 59 millions :
 - en 2014, ces reprises s'élevaient à CHF 118 millions compte tenu de la fin du litige Swiss DRG et Tarmed (CHF 51 millions) et de la suppression de la prise en charge maladie en faveur des retraités des TPG (CHF 23 millions) ;
 - en 2015, ces reprises s'élèvent à CHF 57 millions et concernent essentiellement les dépréciations des créances fiscales (CHF 39 millions à fin 2015, contre CHF 13 millions à fin 2014), suite à une diminution du risque de non-recouvrement des créances.

4.2 Évolution des charges entre 2014 et 2015



Charges de personnel

La hausse de CHF 161 millions résulte principalement des éléments suivants :

- l'augmentation des effectifs (+482 équivalents temps plein / ETP) s'est traduite par une hausse des coûts salariaux (en ETP) : Etat (+193), HUG (+124), UNIGE (+74), Genève aéroport (+44), IMAD (+28), HG (+28), FdP (+3), SIG (-8) et TPG (-4) ;
- la hausse des coûts liés au relèvement progressif du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Charges de fonctionnement

L'augmentation de CHF 15 millions concerne principalement les éléments suivants :

- les honoraires de mandataires augmentent de CHF 6 millions, suite à la hausse de CHF 5 millions des coûts de la sécurité de l'aéroport (accroissement du nombre de passagers et de bagages en circulation) ;
- les fournitures et marchandises baissent de CHF 9 millions dans la mesure où l'hôpital avait réalisé en 2014 des dépenses spécifiques (CHF 7 millions) pour améliorer le confort des patients (renouvellement d'une partie des lits, des incubateurs, du mobilier, etc.) ;
- les redevances payées par SIG aux collectivités publiques augmentent de CHF 18 millions, dont CHF 14 millions sont liés au supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables.

Charges liées aux tâches déléguées

Les charges liées aux tâches déléguées restent globalement stables avec des variations importantes qui se compensent :

- Charges liées à l'environnement et énergie : baisse de CHF 48 millions.
Les achats d'énergies diminuent de CHF 47 millions en raison principalement de la baisse des prix du gaz (CHF 12 millions) et d'un effet combiné de la baisse de la consommation d'électricité et des prix d'achat du kWh (CHF 30 millions).
- Charges liées à la santé : hausse de CHF 29 millions, en raison principalement de l'accroissement de l'activité de l'hôpital (dont CHF 8 millions pour le matériel médical et CHF 6 millions pour les honoraires des médecins).
- Charges liées aux requérants d'asile : hausse de CHF 18 millions du fait de l'augmentation du nombre de migrants.

Subventions accordées

La hausse de CHF 32 millions provient essentiellement de la prise en charge des frais d'assurances maladie et des prestations complémentaires aux personnes handicapées et personnes âgées (CHF 27 millions).

Dotations aux amortissements

La hausse de CHF 16 millions est essentiellement liée aux entités détaillées ci-après :

- l'Etat, hausse de CHF 16 millions : accélération de l'amortissement de certains bâtiments (démolitions programmées de bâtiments par exemple) et l'amortissement des nouveaux investissements. ;
- Genève Aéroport, hausse de CHF 4 millions : mise en service d'actifs, dont CHF 2 millions liés aux infrastructures mises en place pour garantir la continuité de l'accueil des passagers pendant les travaux de l'aile Est ;
- Université de Genève, hausse de CHF 3 millions : mise en service de logiciels informatiques et amortissement du bâtiment Carl-Vogt acquis en 2015 ;
- Fondations immobilières de droit public, baisse de CHF 11 millions : rallongement de la durée d'amortissement des bâtiments de 50 à 100 ans.

Charges financières

La baisse de CHF 16 millions résulte essentiellement des éléments suivants :

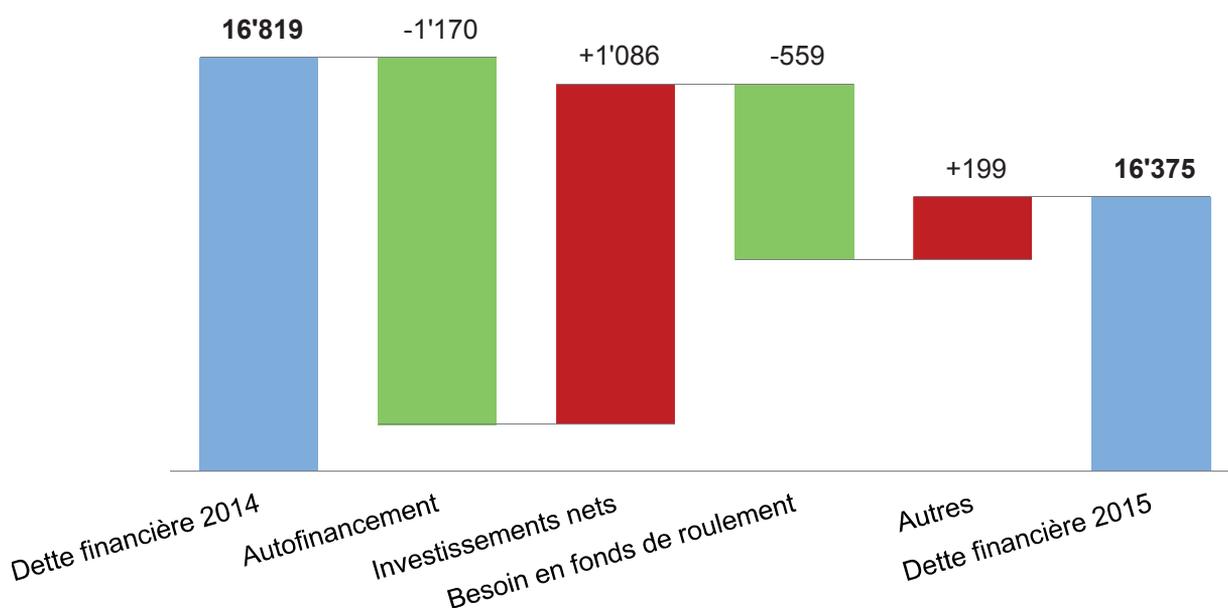
- les charges d'intérêts sur emprunts ont baissé de CHF 24 millions en raison de la baisse des taux d'intérêt qui ont globalement permis au groupe de se financer à moindre coût ;
- en terme de moins-values non réalisées, (i) la réévaluation en CHF de la créance EnBW libellée en EUR et détenue par SIG a engendré une charge supplémentaire de CHF 5 millions, et (ii) la réévaluation du portefeuille de titres de l'Université de Genève a généré une hausse de charges de CHF 2 millions ;
- l'analyse détaillée des risques liés à certains investissements de SIG a conduit l'entité à déprécier des actifs financiers pour CHF 40 millions en 2015 (2014 - CHF 48 millions), soit des dépréciations moins élevées de CHF 8 millions - voir événements majeurs ;

Autres charges d'exploitation

La hausse de CHF 35 millions résulte principalement des éléments suivants :

- une provision de CHF 14 millions a été constituée en 2015 pour couvrir un risque de restitution à l'Office fédéral des transports dans le cadre d'un assujettissement à la TVA ;
- une provision de CHF 17 millions a été constituée en 2015 pour couvrir le risque lié à l'insuffisance du fonds taxis, destiné à financer la taxe compensatoire versée aux titulaires de permis de taxi au moment de la cessation de leur activité ;
- l'analyse détaillée des risques liés à certains investissements de SIG a conduit l'entité à déprécier des actifs corporels de son réseau de fibres optiques pour CHF 29 millions en 2015 (2014 - CHF 35 millions), soit des dépréciations moins élevées de CHF 6 millions - voir événements majeurs.

4.3 Évolution de la dette consolidée entre 2014 et 2015



Dette financière

Le Groupe a réduit de CHF 444 millions le montant global de ses emprunts (emprunts courants et non courants des présents états financiers). Ce désendettement résulte d'entités ayant réduit leur endettement en cours d'année, mais également d'autres entités ayant accru leur endettement :

- entités ayant réduit leur endettement net sur l'exercice :
 - l'Etat : CHF 750 millions (après retraitement de l'emprunt de CHF 28 millions contracté auprès de l'Université), notamment en raison d'une opération fiscale inhabituelle ;
 - FdP : CHF 9 millions ;
 - Palexpo : CHF 5 millions ;
 - AIG : CHF 1 million ;
- entités ayant accru leur endettement net :
 - FTI : CHF 125 millions pour financer une acquisition de terrains auprès de l'Etat à hauteur de CHF 100 millions ;
 - TPG : CHF 78 millions pour le financement de la construction du dépôt En Chardon ;
 - FIDP : CHF 54 millions pour financer des investissements dans les bâtiments destinés aux logements ;
 - HUG : CHF 31 millions pour financer des décaissements futurs ;
 - Autres : SIG pour CHF 17 millions, HG pour CHF 14 millions et FPLC pour CHF 2 millions.

De leur côté, les investissements sont globalement autofinancés.

Autofinancement

L'autofinancement d'exploitation présente en 2015 un excédent de CHF 1'170 millions, en hausse de CHF 463 millions par rapport à 2014. Cette augmentation est principalement due aux SIG :

- son autofinancement avait été grevé de CHF 411 millions en 2014 en raison de l'engagement financier pris par SIG envers sa caisse de prévoyance pour la recapitaliser (placement de la caisse auprès de SIG, rémunéré au taux d'intérêt de 3,5%) ;
- en 2015, SIG réalise également une marge d'exploitation bénéficiaire supérieure d'une cinquantaine de millions de francs comparée à 2014.

Les autres entités présentent des variations de leur autofinancement inférieures à CHF 30 millions et qui se compensent globalement entre elles.

Investissements nets

Les investissements nets monétaires s'élevaient en 2015 à CHF 1'086 millions (2014 - CHF 1'123 millions).

L'Etat a réalisé des investissements nets hors du Groupe à hauteur de CHF 511 millions :

- CHF 263 millions de nouveaux investissements dont la réalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du centre médical universitaire (CHF 58 millions), le "bâtiment des lits 2" de l'Hôpital universitaire de Genève (CHF 54 millions), l'agrandissement de la prison de la Brenaz (CHF 33 millions) et la construction de la nouvelle école de commerce de Frontenex (CHF 24 millions) ;
- CHF 159 millions d'investissements de renouvellement ;
- CHF 133 millions d'autres investissements dont le financement de la liaison CEVA (CHF 115 millions) ;
- CHF 44 millions encaissés dans le cadre des subventions d'investissements reçues de la Confédération (CHF 26 millions), de la vente d'actifs et de remboursements de prêts (CHF 18 millions).

En matière d'environnement et d'énergie, SIG a réalisé CHF 141 millions d'investissements nets :

- CHF 99 millions dans le secteur des réseaux, principalement pour la rénovation de postes de distribution d'électricité et pour la construction du réseau télécom ;
- CHF 51 millions dans le secteur des énergies, essentiellement pour la construction du réseau de chaleur à distance (CAD) et pour le confortement du barrage de Chancy-Pougny ;
- CHF 43 millions dans le secteur environnement, notamment dans la STEP Chancy, et pour le renouvellement des réseaux et des compteurs d'eau potable ;
- CHF 13 millions d'immobilisations incorporées en matière d'informatique, etc. ;
- CHF 12 millions dans le capital de SwisspowerRenewables AG ;
- CHF 74 millions encaissés dans le cadre des participations de tiers aux investissements (CHF 41 millions) et du remboursement de la créance du CERN (CHF 33 millions).

En matière d'aménagement et logement :

- les Fondations immobilières de droit public, FIDP et FPLC ont investi respectivement CHF 93 millions (bâtiments destinés au logement) et CHF 15 millions (acquisitions d'immeubles et dans des promotions immobilières) ;
- FTI a procédé à des investissements nets de CHF 34 millions, dont CHF 16 millions pour l'acquisition d'un bâtiment sis route des Jeunes à Carouge et CHF 10 millions pour le rachat à terme de droits distincts permanents (DDP).

En matière d'économie, Genève Aéroport et Palexpo ont réalisé des investissements nets respectivement à hauteur de CHF 112 millions et CHF 7 millions. Les investissements de l'aéroport comprennent notamment CHF 46 millions pour l'aile Est, CHF 21 millions pour l'aménagement du tarmac, CHF 7 millions pour l'aménagement et la rénovation des parkings.

En matière de santé, HUG a investi CHF 43 millions, dont CHF 12 millions pour la construction du bâtiment des laboratoires et CHF 25 millions d'équipements divers (biomédicaux, etc.).

En matière de mobilité, TPG a réalisé des investissements nets pour CHF 57 millions, dont CHF 36 millions décaissés dans la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon et CHF 8 millions décaissés dans du matériel roulant.

En matière d'action sociale, HG a réalisé CHF 20 millions d'investissements (immeubles d'exploitation et de placement) et a augmenté son volume de prêts d'un montant net de CHF 9 millions.

En matière de formation, UNIGE a réalisé CHF 33 millions d'investissements nets, comprenant :

- CHF 41 millions d'investissements bruts, dont CHF 23 millions de matériel scientifique et informatique, et CHF 13 millions pour l'acquisition d'un bâtiment situé boulevard Carl-Vogt et dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 32 millions d'acomptes payés en 2014) ;
- CHF 8 millions de subventions d'investissements reçues.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) baisse de CHF 559 millions. Cela signifie que le Groupe n'a globalement pas eu besoin de mobiliser des financements extérieurs pour assurer le respect de ses échéances de paiement. Au contraire, le Groupe s'est retrouvé avec des surplus de trésorerie qu'il a pu consacrer à la réduction de ses emprunts (dette financière).

31 décembre 2015	Fiscal	Non fiscal	Total
Opérations propres au groupe	-427	28	-399
Opérations pour le compte de tiers	-151	-10	-161
Total BFR	-578	19	-559

1) Opérations fiscales propres au Groupe : baisse du besoin de CHF 427 millions

En 2014, une opération fiscale non renouvelable de CHF 415 millions a été comptabilisée dans les revenus et les créances de l'Etat. Ce montant a été encaissé en 2015. Il constitue ainsi un surplus de trésorerie contribuant à réduire les emprunts de l'Etat au 31 décembre 2015.

En 2015, une seconde nouvelle opération fiscale non renouvelable de CHF 132 millions a été comptabilisée dans les revenus et les créances de l'Etat. Ce montant n'a pas été encaissé à fin 2015.

2) Opérations non fiscales propres au Groupe : hausse du besoin de CHF 28 millions.

3) Opérations fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de CHF 151 millions

L'opération fiscale non renouvelable, citée précédemment et réalisée en 2014, concerne également une commune pour laquelle un montant a été encaissé par l'Etat en 2015 et sera reversé à cette commune courant 2016. Cela génère un surplus de trésorerie de plus d'une centaine de millions de francs qui contribue à réduire les emprunts de l'Etat au 31 décembre 2015.

4) Opérations non fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de CHF 10 millions

A fin 2015, l'Etat bénéficie de surplus de trésorerie dans le cadre de la tenue du compte courant avec la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CHF 81 millions).

Toutefois, ces surplus de liquidités ont été partiellement utilisés pour compenser différents règlements, comme par exemple, ceux opérés sur les comptes courants avec les autres caisses de pensions (CHF 28 millions) et la Confédération (CHF 14 millions).

Autres

La rubrique "Autres" correspond essentiellement aux variations de la trésorerie à l'actif du bilan.

Le Groupe a vu croître sa trésorerie de CHF 198 millions :

- SIG a augmenté sa trésorerie de CHF 160 millions sous l'effet d'un autofinancement particulièrement élevé, qui a permis de couvrir l'entier des besoins en investissements, qui eux-mêmes ont bénéficié d'encaissements importants en 2015 (remboursement de la créance de CERN pour CHF 33 millions et augmentation des participations de tiers aux investissements pour CHF 5 millions) ;
- HUG a emprunté pour financer une partie de ses investissements et a dégagé un excédent de trésorerie de CHF 45 millions ;
- AIG a autofinancé l'ensemble de ses besoins et dégagé un excédent de trésorerie de CHF 13 millions ;

A l'inverse, l'Université de Genève a vu sa trésorerie diminuer de CHF 34 millions car elle a payé des investissements avec ses liquidités.

De son côté, l'Etat gère ses liquidités avec pour objectif de minimiser son endettement. Une des conséquences de cette gestion est que l'Etat présente un montant de liquidités disponibles aussi faible que possible, soit CHF 27 millions au 31 décembre 2015 (2014 – CHF 29 millions).

5 Information sectorielle

5.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Accès au logement
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civile et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Genève Aéroport, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

5.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2015

Au 31 décembre 2015	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	350	1	160	68	54	3	16	77	16	44	3	0	6'570	1	0	3	0	7'367
Produits avec contrepartie	102	47	63	0	2	284	158	168	32	182	995	486	85	0	3	49	700	3'357
Autres produits d'exploitation	3	0	9	0	0	13	8	5	43	53	5	35	71	0	1	22	44	314
PRODUITS D'EXPLOITA.	455	49	231	69	56	301	182	251	92	279	1'003	521	6'726	1	3	74	744	11'038
Charges de personnel	-1'743	-37	-132	-8	-6	-150	-54	-462	-124	-280	-1'523	-171	-63	-4	-45	-198	-151	-5'150
Charges de fonctionnement	-163	-1	-17	-1	-0	-93	-27	-54	-36	-50	-128	-142	-5	-2	-12	-162	-104	-997
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-82	-	-	-14	-30	-	-	-74	-306	-	-	-	-	-	-321	-826
Subventions accordées	-370	-67	-669	-433	-379	-6	-48	-17	-	-7	-49	-13	-	-67	-18	-0	-5	-2'148
Péréquation et parts de revenus	-	-0	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-363	-	-	-	-	-367
Dédommagements	-29	-	-	-	-	-0	-0	-16	-	-21	-15	-	-	-0	-0	-0	-	-82
Dotations aux amortissements	-40	-0	-2	-3	-	-72	-19	-6	-2	-109	-43	-80	-0	-0	-1	-336	-90	-803
Autres charges d'exploitation	-6	-11	-14	-3	-3	17	-8	-33	-19	-19	-10	-50	-279	-0	-0	-21	0	-461
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'351	-115	-916	-448	-388	-318	-186	-591	-181	-560	-2'075	-457	-711	-73	-76	-718	-671	-10'834
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'896	-67	-685	-379	-332	-17	-3	-340	-89	-281	-1'072	65	6'015	-72	-72	-644	73	205
Produits financiers	12	-	118	0	0	1	14	0	0	3	2	-12	206	-	-	0	11	356
Charges financières	-11	-	-13	-	-	-18	-33	-0	-0	-14	-2	-13	-235	-	-0	-0	-64	-404
RESULTAT FINANCIER	1	-	105	0	0	-17	-20	-0	-0	-11	0	-25	-29	-	-0	-0	-52	-48
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	0	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-53	-49
RESULTAT NET	-1'895	-67	-580	-379	-332	-33	-23	-341	-89	-291	-1'072	40	5'986	-72	-70	-644	-32	107
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-361	-	-381	-	-	-52	-2	-5	-	-261	-1'040	-	-23	-	-	-2	-59	-2'186
CHARGES	361	-	381	-	-	52	2	5	-	261	1'040	-	23	-	-	2	59	2'186

5.3 Analyse sectorielle du compte de résultat 2014

Au 31 décembre 2014	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	350	0	147	76	53	5	14	64	13	42	2	0	6'685	0	0	2	0	7'454
Produits avec contrepartie	97	48	53	0	2	252	149	168	26	188	910	482	55	0	2	59	717	3'208
Autres produits d'exploitation	3	0	13	-	-	14	10	2	8	50	56	31	28	0	1	31	41	289
PRODUITS D'EXPLOITA.	450	48	212	76	55	271	173	235	47	280	969	513	6'768	1	2	92	758	10'950
Charges de personnel	-1'693	-37	-126	-8	-6	-153	-52	-452	-118	-280	-1'458	-153	-63	-4	-43	-192	-151	-4'989
Charges de fonctionnement	-145	-3	-19	-1	-0	-44	-25	-53	-30	-61	-126	-139	-5	-2	-12	-181	-134	-982
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-64	-	-	-57	-30	-	-	-73	-278	-	-	-	-	-	-325	-827
Subventions accordées	-362	-68	-652	-435	-366	-6	-51	-6	-	-17	-44	-14	-	-66	-19	-0	-8	-2'115
Péréquation et parts de revenus	-	-	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-377	-	0	-	-	-382
Dédommagements	-27	-	-	-	-	-0	-0	-13	-	-20	-14	-	-	-0	-0	-0	-	-74
Dotations aux amortissements	-36	-0	-2	-3	-	-72	-28	-6	-0	-104	-42	-76	-0	-0	-0	-329	-89	-787
Autres charges d'exploitation	-2	-12	-13	-3	-2	23	-6	-43	-22	12	-10	-32	-90	-	-0	-225	-2	-426
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'266	-120	-876	-448	-374	-309	-193	-575	-170	-543	-1'972	-415	-536	-72	-74	-927	-710	-10'582
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'815	-72	-664	-372	-320	-39	-20	-341	-122	-263	-1'003	99	6'232	-71	-72	-836	48	368
Produits financiers	22	-	45	0	0	1	13	0	-	1	1	-14	119	-	0	0	14	202
Charges financières	-7	-	-14	-	-	-15	-34	-0	-0	-16	-1	-13	-252	-	-	-1	-68	-420
RESULTAT FINANCIER	15	-	30	0	0	-14	-21	0	-0	-15	0	-27	-133	-	0	-1	-53	-218
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	-	-128	-127
RESULTAT NET	-1'800	-72	-634	-372	-320	-53	-42	-340	-122	-276	-1'003	72	6'099	-71	-71	-836	-133	24
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-338	-	-378	-	-	-44	-5	-4	-	-239	-1'030	-	-0	-	-	-11	-75	-2'124
CHARGES	338	-	378	-	-	44	5	4	-	239	1'030	-	0	-	-	11	75	2'124

5.4 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	357	-	1	-	-	114	135	-	-	173	331	82	2'895	-	-	-	331	4'419
Immobilisations corporelles	4'879	10	161	15	8	1'277	1'592	827	186	3'165	1'755	2'132	5	247	230	1'371	2'007	19'866
Immeubles de placement	80	-	889	-	-	-	1'245	-	-	-	176	-	-	-	-	211	-	2'601
Immobilisations incorp.	25	1	11	1	-	13	13	23	10	13	3	4	22	0	7	66	14	228
Participations	7	-	-	-	-	3	30	0	-	22	-	444	4	0	60	-	505	1'076
Autres actifs non cour.	8	-	38	-	-	5	36	-	-	480	137	1	390	-	-	-	60	1'155
Sub. invest accordées	74	-	-0	238	47	97	-	7	-	37	4	5	1	14	41	7	-	573
ACTIF NON COURANT	5'074	12	1'099	256	54	1'395	2'916	857	196	3'717	2'076	2'587	423	261	338	1'655	2'586	25'500
ACTIFS SECTORIELS	5'431	12	1'099	256	54	1'508	3'051	857	196	3'891	2'406	2'669	3'318	261	338	1'655	2'916	29'919
PASSIF COURANT	181	-	45	-	-	108	62	-	-	114	314	98	5'785	-	-	-	314	7'021
Sub. invest reçues	169	7	13	3	-	172	2	26	-	419	15	-	0	0	1	-0	401	1'227
Autres passifs non cour.	15	-	176	-	-	403	1'502	-	-	583	278	345	10'482	-	-	-	563	14'346
PASSIF NON COURANT	183	7	189	3	-	575	1'503	26	-	1'002	293	345	10'482	0	1	-0	964	15'573
PASSIFS SECTORIELS	364	7	234	3	-	683	1'565	26	-	1'116	607	443	16'267	0	1	-0	1'278	22'594
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-52	-	-59	-	-	-5	-4	-	-	-46	-156	-30	-281	-	-	-	-13	-646
PASSIFS SECTORIELS	52	-	59	-	-	5	4	-	-	46	156	30	281	-	-	-	13	646

5.5 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	413	-	6	-	-	67	124	-	-	116	297	67	3'351	-	-	-	237	4'677
Immobilisations corporelles	4'833	11	127	24	9	1'286	1'455	818	189	3'091	1'736	2'100	48	230	236	1'566	1'997	19'758
Immeubles de placement	76	-	805	-	-	-	1'104	-	-	-	153	-	-	-	-	219	-	2'357
Immobilisations incorp.	28	1	11	1	-	11	15	24	11	12	4	5	24	0	8	73	12	240
Participations	7	-	-	-	-	3	28	0	-	22	-	372	4	0	58	-	616	1'110
Autres actifs non cour.	9	-	33	-	-	5	19	-	-	358	139	1	391	-	-	-	62	1'016
Sub. invest accordées	70	-	0	243	49	94	-	8	-	37	5	6	1	15	42	8	-	576
ACTIF NON COURANT	5'023	12	976	268	58	1'398	2'620	851	200	3'520	2'038	2'484	468	245	344	1'865	2'687	25'056
ACTIFS SECTORIELS	5'437	12	982	268	58	1'465	2'744	851	200	3'636	2'334	2'551	3'819	245	344	1'865	2'923	29'733
PASSIF COURANT	177	-	46	-	-	88	28	-	-	150	327	84	6'088	-	-	-	333	7'321
Sub. invest reçues	161	7	14	-	-	148	2	24	-	422	16	-	0	0	0	-0	403	1'197
Autres passifs non cour.	17	-	157	-	-	461	1'346	-	-	505	219	348	10'577	-	-	-	445	14'075
PASSIF NON COURANT	178	7	170	-	-	608	1'348	24	-	927	235	348	10'577	0	0	-0	848	15'272
PASSIFS SECTORIELS	355	7	217	-	-	696	1'376	24	-	1'077	562	433	16'665	0	0	-0	1'181	22'593
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-58	-	-43	-	-	-2	-2	-	-	-20	-154	-31	-184	-	-	-	-7	-501
PASSIFS SECTORIELS	58	-	43	-	-	2	2	-	-	20	154	31	184	-	-	-	7	501

6 Compte de résultat

6.1 Revenus fiscaux

	2015	2014
Impôts sur le revenu	2'647	2'831
Impôts sur la fortune	694	696
Impôts à la source	726	597
Compensations financières aux communes françaises	-211	-209
Impôts des personnes	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	25	19
Impôts sur les personnes physiques	3'888	3'941
Impôts sur les bénéfiques	1'099	1'157
Impôts sur le capital	287	298
Autres impôts directs personnes morales	5	10
Impôts sur les personnes morales	1'391	1'465
Impôts immobiliers complémentaires	240	140
Impôts sur les gains en capital	74	56
Produits de l'enregistrement et timbre	185	162
Produits des successions et donations	147	261
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11	13
Autres impôts directs	657	632
Impôts sur les véhicules à moteur	106	105
Autres impôts sur la propriété et les charges	3	1
Impôts sur la propriété et sur les charges	109	107
Part à l'impôt fédéral direct	375	399
Part à l'impôt anticipé	38	31
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	415	433
REVENUS FISCAUX	6'461	6'577

6.2 Subventions reçues

	2015	2014
Subventions pour assurés à ressources modestes	137	130
Allocations fédérales pour la recherche	122	126
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	103	99
Subventions pour formation universitaire	94	93
Subventions pour formation professionnelle	38	37
Autres subventions de la Confédération	40	39
Subventions reçues de la Confédération	535	525
Subventions reçues des autres cantons suisses	38	38
Subventions reçues des communes	8	9
Diverses subventions reçues	56	53
Autres subventions reçues	103	100
SUBVENTIONS RECUES	638	625

6.3 Péréquation et parts à des revenus

	2015	2014
Revenus liés à la péréquation financière	107	107
Redevance poids lourds	17	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	8	8
PEREQUATION & PARTS A DES REVENUS	132	132

6.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	2015	2014
Amendes	87	70
Restitution de subventions des ménages privés	29	19
Restitution de subventions des entités	2	15
Surtaxe HLM	7	7
Actifs saisis	2	3
Dons, legs et successions en déshérence	8	3
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	2	1
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	137	119

6.5 Revenus liés aux tâches déléguées

	2015	2014
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	969	952
Revenus liés à la santé	933	847
Revenus liés à l'économie	288	278
Revenus liés à la mobilité	204	211
Revenus liés à l'aménagement et au logement	103	101
Revenus liés à la formation	70	67
Revenus liés à l'action sociale	59	49
REVENUS LIES AUX TACHES DELEGUEES	2'626	2'505

6.5.1 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2015	2014
Produits liés à l'énergie (gaz et électricité)	678	679
Produits liés à l'environnement	237	219
Autres produits	53	54
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	969	952

6.5.2 Revenus liés à la santé

	2015	2014
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	552	491
Autres prestations unitaires hospitalières	217	205
Prestations unitaires médicales	98	86
Autres produits de prestations aux patients	5	5
Aides et soins à domicile	61	60
Revenus liés à la santé	933	847

6.5.3 Revenus liés à l'économie

	2015	2014
Redevances passagers	179	166
Redevances d'atterrissage	41	39
Autres redevances	14	13
Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers	234	217
Prestations de services d'organisation	34	35
Location de surface	14	14
Organisation de manifestations	6	12
Manifestations, organisation et location de surfaces	54	61
Revenus liés à l'économie	288	278

6.5.4 Revenus liés à la mobilité

	2015	2014
Ventes Unireso	114	121
Distributeurs de billets TPG	10	12
Autres revenus de voyageurs	6	6
Transports (UNIRESO et autres)	130	139
Parkings de l'aéroport	40	41
Produits des abonnements	12	11
Produits des macarons	9	8
Parkings Palexpo	5	5
Produits du parcage horaire	4	3
Redevances divers	4	3
Parkings et places de stationnement	74	72
Revenus liés à la mobilité	204	211

6.5.5 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2015	2014
Loyers des logements	97	94
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderie	6	6
Revenus liés à l'aménagement et au logement	103	101

6.5.6 Revenus liés à la formation

	2015	2014
Taxes universitaires et écolages	30	30
Prestations de services et ventes	38	32
Revenus divers	3	5
Revenus liés à la formation	70	67

6.5.7 Revenus liés à l'action sociale

	2015	2014
Aide aux requérants d'asile	44	36
Remboursement des tiers	11	10
Garants action sociale	4	4
Revenus liés à l'action sociale	59	49

6.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	2015	2014
Emoluments	164	151
Loyers et droits de superficie	122	119
Redevances commerciales	91	90
Revenus de perception de contributions	53	45
Prise en charge des invest HUG par les assurances	22	22
Produits liés aux infrastructures centralisées	18	18
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	17	16
Patentes et concessions	10	11
Produits des parcomètres	10	10
Vente de biens et marchandises	31	33
Autres prestations de services et diverses taxes	26	25
PRESTATIONS DE SERVICES ET LIVRAISONS, TAXES	564	540

6.7 Dédommagements

	2015	2014
Dédommagements liés à l'assurance chômage	33	34
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	24	24
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	10	8
Autres dédommagements de la Confédération	7	6
Dédommagements de la Confédération	74	73
Dédommagements liés aux écolages	6	6
Autres dédommagements des cantons	8	7
Dédommagements des cantons	14	14
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	13	13
Autres dédommagements des communes	1	1
Dédommagements des communes	14	14
DEDOMMAGEMENTS	101	101

6.8 Remboursements

	2015	2014
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	24	22
Remboursements des assurances sociales	23	19
Remboursements liés aux salaires	7	9
Remboursements des frais postaux	3	3
Remboursements liés aux véhicules et routes	1	2
Autres remboursements	8	7
REMBOURSEMENTS	66	62

6.9 Autres produits d'exploitation

	2015	2014
Reprises de charges à payer	2	46
Reprises de provisions et pertes de valeur sans objet	55	72
Produits différés de subventions d'investissement	37	37
Charges de personnel activées en investissement	49	52
Produits sur créances irrécouvrables	21	13
Autres produits d'exploitation divers	150	70
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	314	289

6.10 Charges de personnel

	2015	2014
Traitements	-4'111	-4'027
Indemnités	-57	-53
Charges sociales	-914	-862
Retraites et pré-retraites	-21	-4
Autres charges de personnel	-47	-43
CHARGES DE PERSONNEL	-5'150	-4'989

Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2015	2014
Magistrats	154	153
Personnel administratif, technique et logistique	17'090	16'783
Enseignants	8'708	8'329
Personnel médical et de soins	7'974	7'879
Police - Prisons	1'988	1'844
Fonctions non permanentes	915	1'359
EFFECTIF TOTAL	36'828	36'346

6.11 Charges de fonctionnement

	2015	2014
Honoraires de mandataires	-175	-169
Frais de personnel intérimaire	-34	-35
Primes d'assurance	-23	-24
Autres prestations de services et honoraires	-19	-22
Frais liés au courrier	-15	-15
Transports de personnes et de biens	-13	-12
Publicité	-8	-10
Etudes pour projets d'investissement	-9	-8
Prestations liées aux procédures judiciaires	-8	-8
Prestations de sécurité	-9	-9
Informations, manifestations et relations externes	-6	-6
Frais liés aux télécommunications	-9	-8
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-6	-6
Prestations de services pour personnes en garde	-6	-5
Frais de poursuite	-5	-4
Frais bancaires	-3	-3
Prestations médicales et analyses	-8	-3
Prestations de services et honoraires	-354	-347
Entretien et nettoyage des bâtiments	-90	-88
Maintenance des logiciels	-35	-33
Entretien des terrains	-11	-13
Entretien des routes	-9	-8
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-5
Autres entretiens et maintenances	-55	-54
Entretien et maintenance	-205	-201
Fournitures et marchandises	-187	-197
Loyers	-83	-86
Redevances aux collectivités publiques	-68	-49
Débours	-25	-26
Eau, énergie et élimination de déchets	-13	-17
Assistance judiciaire	-18	-15
Domages et intérêts	-4	-5
Autres charges diverses	-41	-38
Autres charges de fonctionnement	-437	-433
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-997	-982

6.12 Charges liées aux tâches déléguées

	2015	2014
Matériel médical d'exploitation	-188	-180
Honoraires des médecins	-38	-32
Alimentation	-20	-21
Charges ménagères	-16	-17
Charges concernant les patients	-10	-9
Evacuation des déchets	-1	-1
Autres charges liées à la santé	-34	-18
Charges liées à la santé	-306	-278
Achats d'énergies destinés à la vente	-321	-368
Evacuation des déchets	-14	-14
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-334	-382
Sous-traitance de transport	-45	-44
Carburant et énergie de traction	-10	-11
Autres frais de véhicules	-19	-18
Charges liées à la mobilité	-74	-73
Charges liées aux requérants d'asile	-82	-64
Entretien de biens immobiliers	-17	-18
Conciergerie et frais de conciergerie	-8	-7
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-1
Charges liées à l'aménagement et au logement	-30	-30
CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES	-826	-827

6.13 Subventions accordées

	2015	2014
Subventions accordées aux ménages privés	-1'350	-1'319
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-419	-430
Subventions accordées aux entreprises publiques	-192	-188
Subventions aux cantons et concordats	-99	-95
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-8	-9
Autres subventions	-80	-73
SUBVENTIONS ACCORDEES	-2'148	-2'115

6.14 Péréquation et parts de revenus

	2015	2014
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-363	-377
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-4	-4
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-367	-382

6.15 Dédommagements

	2015	2014
Dédommagements liés aux écolages	-28	-26
Dédommagements liés aux hospitalisations	-14	-11
Autres dédommagements aux cantons	-15	-13
Dédommagements aux cantons	-57	-51
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-20
Autres dédommagements aux communes	-2	-1
Dédommagements aux communes	-23	-21
Autres dédommagements	-2	-2
DEDOMMAGEMENTS	-82	-74

6.16 Dotations aux amortissements

	2015	2014
Amortissements d'immobilisations corporelles	-724	-714
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-54	-51
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-25	-22
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-803	-787

6.17 Autres charges d'exploitation

	2015	2014
Dépréciations sur créances résultant de revenus fiscaux	-90	-88
Dépréciations sur créances livraisons et services	-67	-65
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-29	-40
Dépréciations des autres actifs	-	-
Dépréciations d'actifs	-186	-192
Prestations complémentaires maladie chômeurs	-11	-11
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-15	-12
Pertes sur créances irrécouvrables	-4	-4
Autres charges diverses	-245	-208
Autres charges	-274	-234
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-461	-426

6.18 Produits financiers

	2015	2014
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	116	103
Autres produits d'intérêts	10	9
Produits d'intérêts sur placements financiers	2	1
Produits d'intérêts sur prêts	1	1
Produit d'intérêts	128	114
Variation de juste valeur des immeubles de placement	82	5
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	12
Variation de juste valeur d'éléments financiers	82	17
Dividendes	93	16
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	44	44
Plus-values réalisées sur instruments financiers	2	2
Autres produits financiers	7	8
Produits financiers divers	146	71
PRODUITS FINANCIERS	356	202

6.19 Charges financières

	2015	2014
Charges d'intérêts sur emprunts	-287	-311
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-21	-21
Charges d'intérêts divers	-9	-9
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-317	-340
Variation de juste valeur des instruments financiers	-18	-8
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Variation de juste valeur d'éléments financiers	-18	-8
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-12	-12
Dépréciations sur actifs financiers courants et non courants	-46	-50
Moins-values réalisées sur actifs financiers	-3	-3
Autres charges financières	-8	-6
Charges financières diverses	-69	-72
CHARGES FINANCIERES	-404	-420

6.20 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2015	2014
EOS Holding	-55	-131
Gaznat	1	4
Autres	5	-0
PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	-49	-127

7 Bilan

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2015	31.12.2014
Caisses et avoirs bancaires	374	176
Equivalents de trésorerie	0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	374	176

7.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux à encaisser	1'071	1'018
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux estimés	10'993	11'419
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux acomptes reçus	-9'555	-9'471
Total valeur brute compensée	2'509	2'966
Intérêts courus sur impôts	328	304
Autres créances résultant de revenus fiscaux	83	79
Autres créances liées aux revenus fiscaux	412	383
Dépréciations des créances résultant de revenus fiscaux	-456	-498
CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX	2'465	2'851

Classement des créances par année fiscale

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts à encaisser	32	
Estimations fiscales	5'892	
Acomptes d'impôts reçus	-4'770	
Année 2014	1'153	
Impôts à encaisser	264	38
Estimations fiscales	2'864	6'225
Acomptes d'impôts reçus	-2'487	-4'424
Année 2013	641	1'840
Impôts à encaisser	174	233
Estimations fiscales	1'212	2'700
Acomptes d'impôts reçus	-1'103	-2'493
Année 2012	284	441
Impôts à encaisser	601	747
Estimations fiscales	1'025	2'493
Acomptes d'impôts reçus	-1'195	-2'555
Antérieures à 2012	431	685
Total brut compensé	2'509	2'966

Variations des pertes de valeur sur créances

	2015	2014
Solde au 1er janvier	-498	-519
Pertes de valeur comptabilisées	-90	-88
Montants irrécouvrables	93	97
Reprises sans objet	39	13
Solde au 31 décembre	-456	-498

7.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2015	31.12.2014
Créances résultant de revenus non fiscaux	175	188
Créances sur patients et assurances	113	120
Créances énergie, environnement et services	174	157
Autres créances d'exploitation	138	189
CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES	600	653

7.3.1 Créances résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2015	31.12.2014
Créances sur taxes	61	77
Créances sur patentes et concessions	2	4
Créances sur loyers et revenus financiers	13	15
Autres créances sur livraisons et services	44	50
Créances sur livraisons et services Etat	120	146
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	35	32
Subventions à recevoir par les entités	41	33
Créances sur subventions non dépensées par les entités	1	4
Créances sur parts à des revenus	5	4
Autres créances sur transferts	37	33
Créances sur transferts	119	105
Créances sur amendes et contraventions	150	124
Créances résultant de revenus non fiscaux divers	2	3
Autres créances résultant de revenus non fiscaux	152	127
Dépréciations des créances résultant de revenus non fiscaux	-216	-190
Créances résultant de revenus non fiscaux	175	188

Des créances sur taxes sont assorties de cédules hypothécaires pour un montant total de CHF 13 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 27 millions).

7.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2015	31.12.2014
Créances sur assurances	98	86
Créances sur patients	11	32
Créances sur cantons	4	1
Créances sur patients et assurances	113	120
Dépréciations des créances sur patients et assurances	-	-
Créances sur patients et assurances	113	120

Les créances sur patients et assurances sont enregistrées à leur juste valeur, si bien qu'aucune perte de valeur n'apparaît dans le tableau précédent.

7.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2015	31.12.2014
Créances énergie, environnement et services	176	159
Dépréciations des créances énergie, environnement, services	-2	-1
Créances énergie, environnement et services	174	157

7.3.4 Autres créances d'exploitation

	31.12.2015	31.12.2014
Autres créances d'exploitation	152	203
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-14	-14
Autres créances d'exploitation	138	189

7.3.5 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances résultant de revenus non fiscaux	Créances énergie, environnement et services	Autres créances d'exploitation	Total
Solde au 1er janvier 2014	-165	-2	-18	-185
Pertes de valeur comptabilisées	-59	-0	-1	-60
Montants irrécouvrables sortis du bilan	29	1	3	33
Reprises sans objet	3	-	2	5
Reclassements	1	-	-	1
Solde au 1er janvier 2015	-190	-1	-14	-206
Pertes de valeur comptabilisées	-61	-1	-1	-63
Montants irrécouvrables sortis du bilan	28	1	1	30
Reprises sans objet	6	-	0	6
Reclassements	1	-	-	1
Solde au 31 décembre 2015	-216	-2	-14	-232

7.3.6 Créances en souffrance

Solde au 31 décembre 2015	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Créances résultant de revenus non fiscaux	36	109	22	69	156	391
Créances sur patients et assurances	73	39	2	0	-1	113
Créances énergie, environnement et services	168	5	2	1	-	176
Autres créances d'exploitation	106	25	6	2	13	152
Créances résultant de livraisons et prestations	382	177	32	72	168	832
Solde au 31 décembre 2014	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Créances résultant de revenus non fiscaux	55	68	50	103	102	378
Créances sur patients et assurances	44	29	47	-0	-0	120
Créances énergie, environnement et services	151	5	1	1	1	159
Autres créances d'exploitation	121	26	5	37	13	203
Créances résultant de livraisons et prestations	371	128	103	140	117	859

7.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2015	31.12.2014
Placements à terme	366	370
Avances sur pensions alimentaires	31	32
Prêts - courants	8	9
Acomptes et autres avances à des tiers	5	8
Comptes courants avec des tiers	7	2
Divers prêts et créances	74	76
Prêts et créances courants au coût, bruts	491	496
Dépréciations des prêts et créances courants	-29	-30
Prêts et créances courants au coût, nets	462	466
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258	274
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	10	3
Instruments financiers courants à la juste valeur	268	277
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	730	743

Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2015	2014
Solde au 1er janvier	-30	-31
Pertes de valeur comptabilisées	-2	-2
Montants irrécouvrables	3	4
Reprises sans objet	0	0
Reclassements	-1	-1
Solde au 31 décembre	-29	-30

Créances en souffrance

	31.12.2015	31.12.2014
Plus de 1 an	35	37
6 à 12 mois	1	1
3 à 6 mois	0	0
1 à 3 mois	38	5
Non échues	417	454
Total	491	496

7.5 Stocks et travaux en-cours

	31.12.2015	31.12.2014
Prestations liées à la santé	87	105
Autres stocks et travaux en-cours	73	76
Dépréciations des stocks et travaux en cours	-4	-4
STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	156	178

7.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2015	31.12.2014
Charges constatées d'avance	84	68
Autres comptes de régularisation	10	7
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	94	75

7.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Bâtiments et aménagements			Energie et environnement	Autres	Total
	Terrains	Génie civil				
Solde au 1er janvier 2014 publié	5'617	12'867	2'990	3'505	3'648	28'626
Corrections d'erreurs	-2	76	-17	80	0	138
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2014 corrigé	5'616	12'943	2'973	3'585	3'648	28'765
Acquisitions	21	119	49	-	789	977
Mises en service	-	138	59	182	-378	-0
Cessions	-8	-17	-	-23	-81	-128
Transferts	-5	-53	-	11	0	-46
Solde au 1er janvier 2015	5'624	13'130	3'080	3'755	3'978	29'568
Acquisitions	46	168	44	-	765	1'022
Mises en service	-	312	1	185	-498	-0
Cessions	-15	-68	-0	-34	-83	-200
Transferts	-86	-25	0	-1	-11	-123
Autres	1	-	-	-	-	1
Solde au 31 décembre 2015	5'569	13'516	3'125	3'906	4'151	30'267
<i>Amortissements et dépréciations</i>						
Solde au 1er janvier 2014 publié	-2	-4'989	-686	-1'596	-1'728	-9'002
Corrections d'erreurs	-	-84	7	-80	-0	-158
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2014 corrigé	-2	-5'073	-680	-1'676	-1'728	-9'160
Dotations aux amort.	-	-388	-56	-107	-162	-714
Pertes de valeur	-	-	-	-	-36	-36
Cessions	-	13	-	16	79	108
Transferts	-	51	-	11	-70	-8
Solde au 1er janvier 2015	-2	-5'397	-736	-1'757	-1'917	-9'809
Dotations aux amort.	-	-394	-59	-107	-162	-722
Pertes de valeur	-0	-	-	-	-29	-29
Cessions	-	49	0	27	75	151
Transferts	-	13	-0	-46	42	9
Solde au 31 décembre 2015	-2	-5'729	-795	-1'883	-1'991	-10'401
<i>Valeur nette comptable</i>						
Solde au 1er janvier 2015	5'622	7'732	2'344	1'998	2'061	19'758
Solde au 31 décembre 2015	5'567	7'787	2'329	2'023	2'160	19'866

En 2015, SIG a déprécié son réseau de fibres optiques pour CHF 29 millions (2014 – CHF 24 millions). En 2014, en plus de son réseau de fibres optiques (CHF 24 millions), SIG avait déprécié pour CHF 11 millions ses actifs d'énergie thermique.

Au 31 décembre 2015, les transferts de CHF 123 millions concernent pour CHF 100 millions des cessions intragroupe d'immeubles de l'Etat à la Fondation pour les terrains industriels (FTI). Ces cessions se traduisent au niveau consolidé par un transfert global d'immeuble d'exploitation à immeuble de placement.

7.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	2015	2014
Solde au 1er janvier	2'357	2'244
Acquisitions	50	58
Cessions	-4	-2
Transferts exploitation/placement	97	49
Variations de juste valeur	101	7
Solde au 31 décembre	2'601	2'357

L'Etat, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) présentent des immeubles de placement à l'actif de leur bilan.

La juste valeur des immeubles de placement de FTI et HG a été déterminée en fonction d'évaluations faites par Acanthe SA, évaluateur indépendant.

La juste valeur des immeubles de placement de l'Etat n'a pas été actualisée au 31 décembre 2015 ; les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

7.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Logiciels	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2014	405	28	433
Acquisitions	46	4	51
Mises en service	1	-1	0
Autres	22	-8	14
Solde au 1er janvier 2015	474	23	498
Acquisitions	26	14	39
Mises en service	1	-1	0
Autres	-2	-5	-6
Solde au 31 décembre 2015	499	31	531
Amortissements et dépréciations			
Solde au 1er janvier 2014	-195	-10	-205
Dotations aux amortissements	-50	-1	-50
Autres	1	-4	-3
Solde au 1er janvier 2015	-244	-14	-258
Dotations aux amortissements	-53	-1	-54
Autres	6	4	10
Solde au 31 décembre 2015	-290	-12	-302
Valeur nette comptable			
Solde au 1er janvier 2015	231	9	240
Solde au 31 décembre 2015	209	19	228

7.10 Participations

	31.12.2015	31.12.2014
Participations de l'Etat mises en équivalence	54	52
Participations des entités mises en équivalence	347	431
Participations non consolidées	675	627
PARTICIPATIONS	1'076	1'110

7.10.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

7.10.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2014	497	81	3	27	608
Quote part du résultat	-131	4	-1	1	-127
Dépréciations	-	-	-	-4	-4
Dividendes reçus	-22	-11	-	-3	-37
Gains et pertes en fonds propres	-8	-	-	0	-8
Acquisitions d'actions	-	-	18	1	19
Transfert	-	-	-20	-0	-20
Solde au 1er janvier 2015	336	73	-	22	431
Quote part du résultat	-55	1	-	3	-51
Dépréciations	-	-	-	-1	-1
Dividendes reçus	-12	-6	-	-2	-20
Gains et pertes en fonds propres	-12	-	-	-0	-12
Acquisitions d'actions	-	-	-	0	0
Autres	-	-	-	-0	-0
Solde au 31 décembre 2015	257	68	-	22	347

EOS Holding (EOSH)

En 2015, les mauvaises performances et les dépréciations d'actifs d'Alpiq Holding SA (Alpiq) contraignent le Groupe à prendre une part de résultat négative de CHF 55 millions (Alpiq est détenue à 31% par EOSH, elle-même détenue à 20% par SIG).

Swisspower Renewables AG (SPRAG)

En 2014, SIG n'a pas participé à l'augmentation de capital de Swisspower Renewables (SPRAG) avec pour conséquence de déconsolider l'entité et de la présenter dans les participations non consolidées.

Autres

En 2014, SIG avait déprécié partiellement sa participation dans Swisspower Energy pour CHF 2 millions.

Informations financières des sociétés associées

Les montants suivants représentent la part du Groupe dans les actifs et passifs, les produits et charges des entités associées :

	31.12.2015	31.12.2014
Actifs courants	508	560
Actifs non courants	1'992	2'318
Total actif	2'501	2'878
Fonds propres	1'588	1'956
Passifs courants	194	208
Passifs non courants	719	714
Total passif	2'501	2'878
Produits	669	640
Charges	-903	-1'269
Résultat de l'exercice	-234	-629

7.10.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2014 publié	359	222	24	-	61	666
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-1	-1
Solde au 1er janvier 2014 corrigé	359	222	24	-	60	665
Acquisition de titres de participation	-	-	-	-	3	3
Cession de titres de participation	-	-	-	-	-0	-0
Réévaluation actifs disponibles à la vente	-18	-	-	-	0	-18
Perte de valeur	-	-35	-3	-5	-	-43
Transfert	-	-	-	20	-	20
Solde au 1er janvier 2015	341	187	20	15	64	627
Acquisition de titres de participation	-	-	-	12	3	15
Cession de titres de participation	-	-	-	-	-	-
Réévaluation actifs disponibles à la vente	74	-	-	-	0	75
Perte de valeur	-	-37	-2	-2	-	-41
Solde au 31 décembre 2015	416	150	18	25	67	675

Banque cantonale de Genève (BCGE)

La BCGE n'est pas consolidée bien que l'Etat contrôle la banque à 49,8% au 31 décembre 2015 (2014 - 49,8%).

EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi CHF 291 millions pour acquérir 15% du capital de EDH. Cette dernière n'est pas consolidée car cette participation a pour objectif de faciliter et de développer les relations d'affaires et les échanges commerciaux.

Vu la baisse continue des prix sur le marché de l'électricité, SIG a déprécié sa participation dans EDH pour CHF 37 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 35 millions).

Swisspower Renewables AG (SPRAG)

SIG a déprécié sa participation dans SPRAG pour CHF 2 millions en 2015 (2014 - CHF 5 millions), suite à la baisse des espérances de rendements.

En 2014, SIG n'a pas participé à l'augmentation de capital de Swisspower Renewables AG (SPRAG) avec pour conséquence de déconsolider l'entité et de la présenter dans les participations non consolidées (transfert de CHF 20 millions sur 2014).

7.11 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2015	31.12.2014
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	349	353
Prêts à des organismes de la Confédération	438	317
Créances de l'Hospice général	109	100
Avance à ENBW	46	55
Avances sur acquisitions de tramways	42	40
Prêts à des personnes physiques	10	10
Autres prêts et créances non courants	98	76
Prêts et créances - non courants, bruts	1'092	951
Dépréciations des prêts et créances non courants	-81	-77
Prêts et créances - non courants, nets	1'011	874
Instruments financiers non courants à la juste valeur	144	142
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1'155	1'016

Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

L'Etat a octroyé par le passé CHF 389 millions d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En l'absence d'échéancier, cette avance n'est pas actualisée.

Prêts à des organismes de la Confédération

Ces "prêts conditionnellement remboursables" sont octroyés aux Chemins de fer fédéraux (CFF) dans le cadre de la construction en cours de la ligne de train CEVA.

Variations des pertes de valeur sur créances

	2015	2014
Solde au 1er janvier	-77	-86
Pertes de valeur comptabilisées	-3	-2
Montants irrécouvrables	16	33
Reprises sans objet	-17	-22
Autres	-	-
Solde au 31 décembre	-81	-77

7.12 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluation</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2014	70	455	252	63	840
Nouvelles subventions accordées	6	2	5	6	18
Transferts	-9	60	-2	-	49
Solde au 1er janvier 2015	67	516	255	69	907
Nouvelles subventions accordées	5	1	5	5	14
Transferts	-0	3	7	-	9
Solde au 31 décembre 2015	71	520	266	74	931

Amortissements et dépréciations

Solde au 1er janvier 2014	-26	-138	-85	-7	-256
Amortissements	-4	-13	-5	-0	-23
Transferts	7	-60	-	-	-53
Solde au 1er janvier 2015	-23	-211	-91	-7	-332
Amortissements	-5	-13	-5	-0	-24
Transferts	0	-0	-0	-	-0
Solde au 31 décembre 2015	-28	-225	-96	-8	-356

Valeur nette comptable

Solde au 1er janvier 2015	44	305	164	62	576
Solde au 31 décembre 2015	44	295	170	66	575

7.13 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2015	31.12.2014
Compensations financières aux communes françaises	136	135
Engagements liés aux subventions	88	86
Autres engagements liés aux transferts	17	16
Engagements de transferts	242	237
Intérêts courus passifs sur impôts	46	48
Autres engagements liés aux impôts	6	8
Engagements liés aux impôts	52	56
Engagements liés aux livraisons et prestations	433	476
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	19	27
Autres engagements liés au personnel	168	164
Intérêts courus sur emprunts	130	141
Engagements envers des entités associées	33	44
Créanciers divers	114	113
Engagements divers	897	965
FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	1'190	1'258

7.14 Emprunts

	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts souscrits à court terme	2'119	2'769
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	1'054	895
Emprunts courants	3'173	3'664
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	13'202	13'155
Emprunts non courants	13'202	13'155
EMPRUNTS	16'375	16'819
Dont emprunts souscrits à court terme	2'119	2'769
Dont emprunts souscrits à long terme	14'256	14'050

Emprunts souscrits à court terme et long terme

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différents établissements financiers et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts privés	7'427	7'672
Emprunts obligataires	6'405	5'720
Caisses de prévoyance	479	692
Emprunts - valeur nominale	14'310	14'084
Ajust. lié au coût amorti	-54	-34
Emprunts souscrits à LT	14'256	14'050

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunt présentées correspondent aux valeurs nominales.

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		Variation
	31.12.2015	31.12.2014	
Courant 2014	-	895	-895
Courant 2015	1'055	1'015	40
Courant 2016	1'321	1'196	126
Courant 2017	944	917	27
Courant 2018	708	709	-1
Courant 2019	938	1'059	-121
Entre 2020 et 2024	4'085	3'700	386
Entre 2025 et 2029	2'535	2'073	462
Après 2029	2'724	2'520	204
Sous total	14'310	14'084	227
Ecarts de conversion	-	-	-
Ajustements liés au coût amorti	-54	-34	-20
Emprunts souscrits à long terme	14'256	14'050	206

7.15 Autres passifs financiers courants

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts collectés pour le compte de la Confédération	190	209
Impôts collectés pour le compte des communes genevoises	311	131
Impôts collectés pour le compte d'autres tiers	73	83
Impôts collectés pour le compte de tiers	575	424
Taxes d'équipement et d'écoulement	60	73
Subventions à redistribuer	23	35
Encaissements pour le compte des créanciers - poursuites et faillites	69	76
Contribution remplacement abris protection civile à redistribuer	15	15
Patrimoine des adultes géré par les curateurs	18	17
Fonds gérés à titre fiduciaire	12	11
Engagements divers pour le compte de tiers	54	55
Autres engagements sur opérations pour le compte de tiers	250	282
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	124	127
Compte courant avec la Confédération	295	309
Comptes courants avec les communes	68	66
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	115	62
Autres comptes courants	0	0
Comptes courants	602	564
Fonds de tiers (recherche)	86	91
Fonds national suisse	68	60
Autres fonds différés	9	9
Fonds différés sous capitaux de tiers	163	161
Dépôts et cautionnements à court terme	504	491
Acomptes reçus de tiers	47	44
Passifs financiers divers courants	155	128
Autres passifs financiers divers courants	706	663
Passifs financiers courants au coût amorti	2'297	2'094
Instruments financiers dérivés passifs de couverture	28	37
Instruments financiers dérivés passifs de transaction	17	6
Instruments financiers courants à la juste valeur	45	43
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	2'342	2'136

7.16 Comptes de régularisation passif

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts sur les véhicules à moteur constatés d'avance	104	102
Autres produits constatés d'avance	52	48
Autres comptes de régularisation passifs	3	7
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	159	157

7.17 Provisions

Provisions courantes et non courantes

	31.12.2015	31.12.2014
Provisions courantes	158	105
Provisions non courantes	633	437
PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	790	542
Passifs éventuels non comptabilisés	80	62

Tableau de mouvements des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2014	160	75	600	835
Dotation aux provisions	6	58	245	309
Utilisation de provisions	-7	-57	-447	-512
Reprise de provisions sans objet	-3	-0	-70	-73
Reclassements	1	-0	-17	-17
Solde au 1er janvier 2015	157	75	311	542
Dotation aux provisions	5	65	266	336
Utilisation de provisions	-12	-50	-12	-74
Reprise de provisions sans objet	-2	-1	-11	-14
Solde au 31 décembre 2015	148	88	554	790

7.17.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Autres avantages au personnel	Total
Solde au 1er janvier 2014	62	21	59	19	160
Dotation aux provisions	1	-	0	4	6
Utilisation de provisions	-0	-	-6	-1	-7
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-2	-	-3
Transfert	1	-	-	-	1
Solde au 1er janvier 2015	63	20	52	22	157
Dotation aux provisions	2	-	2	1	5
Utilisation de provisions	-4	-0	-7	-2	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-2	-0	-	-2
Solde au 31 décembre 2015	61	18	47	22	148

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la Caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers est fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans, et ce durant la période comprise entre 2011 et 2026.

Autres avantages au personnel

SIG accorde à son personnel des gratifications à l'ancienneté et lors des départs à la retraite, soit CHF 16 millions à fin 2015 (2014 - CHF 16 millions). SIG prend directement à sa charge les prestations de prévoyance des salariés de SFMCP, soit CHF 5 millions à fin 2015 (2014 - CHF 5 millions).

7.17.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Solde au 1er janvier 2014	61	14	75
Dotation aux provisions	43	15	58
Utilisation de provisions	-44	-14	-57
Reprise de provisions sans objet	-	-0	-0
Reclassements	-	-0	-0
Solde au 1er janvier 2015	60	15	75
Dotation aux provisions	43	22	65
Utilisation de provisions	-36	-14	-50
Reprise de provisions sans objet	-1	-	-1
Solde au 31 décembre 2015	67	22	88

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques. La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

7.17.3 Autres provisions

	Non- atteinte paliers CPEG	Recapitalisation caisses pension	Assainissement de sites	Engagement éoliens	Risques tarifaires	Litiges	Divers	Total
Solde au 1er janvier 2014	-	411	21	30	68	42	28	600
Dotation aux provisions	203	-	3	-	-	26	13	245
Utilisation de provisions	-	-411	-2	-28	-	-2	-4	-447
Reprise de provisions sans objet	-	-	-0	-	-51	-17	-1	-70
Reclassement charges à payer	-	-	-	-	-17	-1	-	-17
Solde au 1er janvier 2015	203	0	21	2	-	49	36	311
Dotation aux provisions	207	-	1	-	-	19	39	266
Utilisation de provisions	-	-	-1	-	-	-6	-5	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-	-3	-1	-	-4	-3	-11
Reclassement charges à payer	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	410	0	17	2	-	57	68	554

Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Les dispositions légales fédérales prévoient que l'Etat, en tant que garant, verse des indemnités aux institutions de prévoyance qui n'atteindraient pas les taux de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030.

La situation financière de la CPEG s'étant dégradée en 2015, le risque que l'Etat ait à payer des intérêts s'est accru. Le risque est évalué à CHF 410 millions au 1^{er} janvier 2016 sur la base des hypothèses de calculs détaillées ci-après.

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'intérêt sur paliers*	2.03%	2.10%
Augmentation effectifs	0,6%/0,0%	0,6%/0,0%
Hausse traitements	1.00%	1.00%
Hausse pensions	0.00%	0.00%
Actualisation provision	1.00%	1.00%

* Moyenne des taux LPP des 10 dernières années
2006-2015 au 31.12.2015 (2014 - 2005-2014)

Vu que ce risque a été provisionné à concurrence de CHF 203 millions au 31 décembre 2014, une provision supplémentaire de CHF 207 millions a été comptabilisée en 2015, afin de porter le montant total de la provision à CHF 410 millions au 31 décembre 2015 (voir événements majeurs).

Recapitalisation des caisses de pension

En 2014, SIG a recapitalisé sa caisse de prévoyance (la CAP). SIG a transformé son engagement résiduel en un emprunt souscrit auprès de la CAP pour CHF 411 millions, remboursable jusqu'en 2020 avec un taux d'intérêt de 3,5%.

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissements incombant à l'Etat dont CHF 7 millions seront pris en charge par la Confédération (2014 - CHF 7 millions).

Engagements éoliens

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagé à verser à ses partenaires, à l'obtention du permis de construire, un montant pour couvrir les coûts de développement. Cet engagement a été partiellement provisionné au 31 décembre 2013 pour CHF 30 millions. En 2014, suite à la prise de contrôle d'ennova par SIG, CHF 28 millions de cet engagement ont été utilisés. En 2015, SIG a mis fin à un autre partenariat éolien déjà provisionné et devenu caduque, ce qui a généré une reprise de CHF 1 million.

Risques tarifaires

La provision de CHF 68 millions concernait HUG et servait à couvrir le "risque tarifaire Swiss DRG" (CHF 30 millions) et le "risque tarifaire Tarmed". Ces provisions ont été reprises et transférées en "Créanciers divers" au 31 décembre 2014, suite aux accords et décisions survenus en cours d'année 2014 et mettant fin à ces deux litiges.

Litiges

Les litiges concernent principalement :

- HUG : CHF 21 millions de procès et litiges en responsabilité civile (2014 - CHF 19 millions) ;
- Genève Aéroport : CHF 13 millions d'indemnités aux riverains (2014 - CHF 13 millions) ;
- Etat : divers litiges pour CHF 21 millions (2014 - CHF 16 millions).

Divers

Cette rubrique concerne les provisions suivantes :

- Mise aux normes d'installations
Des dispositions légales imposent à SIG, d'une part, d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, et d'autre part, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de CHF 14 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 16 millions).
- Fermeture du site de Châtillon
SIG doit légalement prendre en charge les frais de fermeture du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de CHF 14 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 13 millions).
- Insuffisance fonds taxi
Le fonds taxi est destiné à financer la taxe compensatoire versée aux titulaires de permis de taxi au moment de la cessation de leur activité. Une provision de CHF 17 millions a été constituée par l'Etat en 2015 pour couvrir le risque lié à l'insuffisance du fonds taxis.
- Rétrocession TVA
Dans le cadre d'un assujettissement à la TVA, l'Etat a récupéré près de CHF 24 millions de taxe payée sur les travaux de construction de lignes de tramways réalisés depuis l'an 2000. Dans la mesure où l'Office fédéral des transports (OFT) a participé au financement des travaux, il pourrait demander la rétrocession d'une part sur ce remboursement. L'Etat a provisionné ce risque pour CHF 14 millions au 31 décembre 2015.

7.18 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2015	31.12.2014
Réserve de carrière des enseignants	110	118
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	49	64
Autres engagements liés au personnel	20	19
Engagements liés au personnel	179	201
Transfert de tiers avec conditions	160	139
Engagements liés aux transferts	42	27
Dépôts et cautionnements	23	28
Passifs financiers divers non courants	100	84
Autres passifs financiers divers non courants	324	279
Passifs financiers non courants au coût amorti	503	480
Instruments financiers à la juste valeur	8	3
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	511	483

7.19 Subventions d'investissement reçues et participations de tiers

<i>Coûts ou évaluation</i>	Instal. prod. et distrib. énergie,				Total
	Bâtiments	Génie civil	envir. serv.	Autres	
Solde au 1er janvier 2014	435	436	737	262	1'869
Nouvelles subventions reçues	17	34	-	43	95
Sorties de subventions	-0	-	-4	-0	-4
Mises en service	1	-	36	-37	-
Transferts	8	0	-	-0	8
Solde au 1er janvier 2015	460	470	769	268	1'968
Nouvelles subventions reçues	18	7	-	52	76
Sorties de subventions	-0	-	-4	-0	-4
Mises en service	-	-	42	-42	-
Transferts	3	0	-	0	3
Solde au 31 décembre 2015	480	477	807	279	2'043
Produits différés de subventions					
Solde au 1er janvier 2014	-176	-30	-313	-210	-729
Produits différés de subventions	-10	-8	-18	-8	-43
Sorties de subventions	0	-	2	0	3
Transferts	-1	-0	-	0	-1
Solde au 1er janvier 2015	-187	-38	-328	-218	-771
Produits différés de subventions	-10	-8	-18	-12	-48
Sorties de subventions	0	-	3	0	3
Transferts	-0	-0	-	-0	-0
Solde au 31 décembre 2015	-197	-46	-344	-230	-816
Valeur nette					
Solde au 1er janvier 2015	273	433	441	51	1'197
Solde au 31 décembre 2015	284	431	463	49	1'227

7.20 Fonds sous capital propre

	2015	2014
Solde au 1er janvier publié	1'229	1'689
Changement de méthode	-	-541
Solde au 1er janvier corrigé	1'229	1'148
Affectations et utilisations	-6	81
Autres variations	0	0
Solde au 31 décembre	1'224	1'229

Le suivi des soldes des fonds sous capital propre a fait l'objet d'un changement de méthode comptable en 2015 afin que les soldes reflètent les montants effectivement disponibles. Auparavant, ces soldes incluaient les valeurs nettes comptables des dépenses déjà réalisées sous forme d'immobilisations et non encore intégralement amorties.

7.21 Réserve conjoncturelle

	2015	2014
Solde au 1er janvier	567	567
Dotation		
Utilisation	-21	
Solde au 31 décembre	547	567

Au 31 décembre 2015, la réserve conjoncturelle est utilisée à hauteur de CHF 21 millions (2014 - néant).

7.22 Réserve de réévaluation

	2015	2014
Solde au 1er janvier	57	75
Variation de juste valeur BCGE	74	-18
Variation de juste valeur Autres	0	0
Solde au 31 décembre	132	57

7.23 Réserve de couverture

	2015	2014
Solde au 1er janvier	-34	-16
Instruments dérivés de couverture	13	-19
Solde au 31 décembre	-21	-34

7.24 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Subventions non dépensées -	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
Solde au 1er janvier 2014 publié	669	106	1	2	2'970	3'748
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-21	-21
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	540	540
Solde au 1er janvier 2014 corrigé	669	106	1	2	3'489	4'268
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	94	94
Affectations et utilisations	-	-	-	-	-82	-82
Allocation résultat des entités	59	11	0	-2	-70	-2
Autres	-86	-	-	-	84	-2
Solde au 1er janvier 2015	643	117	1	-	3'515	4'276
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	120	120
Affectations et utilisations	-	-	-	-	27	27
Allocation résultat des entités	-39	13	0	-	26	0
Autres	-51	-	-	-	44	-7
Solde au 31 décembre 2015	553	130	1	-	3'732	4'416

7.25 Intérêts minoritaires

	SIG	Paexpo	FPLC	FIDP RKB	Total
Solde au 1er janvier 2014	1'070	50	4	1	1'125
Résultat net attribuable aux minoritaires	-71	0	0	-0	-71
Autres	-6	-0	-4	0	-10
Solde au 1er janvier 2015	993	50	0	2	1'044
Résultat net attribuable aux minoritaires	-13	0	0	-0	-13
Autres	-5	-0	-	-0	-5
Solde au 31 décembre 2015	976	50	0	2	1'027

8 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

<i>De l'année 2014</i>	Résultat net 31 déc	Fonds propres 1er janv
Soldes publiés	25	7'189
Immobilisations corporelles	1	-19
Participations non consolidées	-	-1
Comptes de régularisation passif	-2	-
Corrections d'erreurs	-2	-21
Fonds sous capitaux propres	-	-541
Fonds propres libres	-0	540
Changements de méthode comptable	-0	-1
Soldes corrigés	24	7'168

Corrections d'erreurs

Les immobilisations corporelles et les participations ont fait l'objet de diverses corrections (doublons, actifs manquants, démolitions) : résultat 2014 pour CHF -2 millions et fonds propres 2014 pour CHF -21 millions.

Changement de méthodes comptables

Le suivi des soldes des fonds sous capital propre a fait l'objet d'un changement de méthode comptable en 2015 afin que les soldes reflètent les montants effectivement disponibles. Auparavant, ces soldes incluaient les valeurs nettes comptables des dépenses déjà réalisées sous forme d'immobilisations et non encore intégralement amorties.

9 Passifs éventuels

	31.12.2015	31.12.2014
Litiges avec des tiers	57	43
Assainissement	23	19
PASSIFS EVENTUELS	80	62

Litiges avec des tiers

Les différents litiges avec des tiers, que le groupe n'a pas jugé nécessaire de provisionner, sont présentés en passifs éventuels.

Assainissement

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. Lorsque l'estimation des coûts n'est pas fiable, elle est présentée en tant que passif éventuel.

10 Actifs éventuels

	31.12.2015	31.12.2014
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	214	220
Divers	1	1
ACTIFS EVENTUELS	214	221

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon une analyse des dossiers. Le montant total correspondant est mentionné en actif éventuel à défaut de figurer dans les revenus.

11 Garanties

11.1 Garanties données

	31.12.2015	31.12.2014
Institutions de prévoyance de droit public	7'830	7'312
Rentes genevoises (RG)	1'554	1'470
Banque cantonale de Genève (BCGE)	1'983	1'978
Cédules hypothécaires	1'958	1'816
Emprunts	90	75
Divers	10	14
GARANTIES DONNEES	13'424	12'665

11.1.1 Institutions de prévoyance de droit public

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG) sont autorisées à appliquer un système de capitalisation partielle. En contrepartie, elles doivent présenter tous les cinq ans, à l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'assurer leur équilibre financier à long terme et garantissant notamment :

- la couverture intégrale et en tout temps des engagements pris envers les pensionnés ;
- jusqu'à ce que l'institution atteigne la capitalisation complète, le maintien du degré de couverture global à un niveau supérieur au degré de couverture initial déterminant ;
- l'atteinte d'un taux de couverture global d'au moins 80% d'ici 2052.

La garantie maximale porte sur la partie des engagements de prévoyance comprise entre le degré de couverture initial déterminant et la capitalisation intégrale.

La Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat et fonctionne en capitalisation intégrale.

Engagements de prévoyance

Au 31 décembre 2015	CPEG	FPTPG	Total	CP
Engagements nets de prévoyance	7'580	250	7'830	aucun
Capitaux de prévoyance et prov. tech.	18'812	638	19'450	1'514
Capitaux de prévoyance des actifs	8'194	288	8'482	n/d
Capitaux de prévoyance des pensionnés	10'617	350	10'968	n/d
Fortune de prévoyance	11'232	388	11'620	1'560
Découvert des pensionnés	aucun	aucun		n/a
Taux technique utilisé	3.00%	2.75%		3.25%
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	59.70%	60.80%		103.10%
Taux de couverture initial	50.50%	56.80%		n/a
Taux de couverture des pensionnés	100.00%	100.00%		n/a
Tables actuarielles	VZ 2010 adapté 2017	LPP 2015		VZ 2010 adapté 2012

n/a : non applicable - n/d : non disponible - données non auditées

Au 31 décembre 2014	CPEG	FPTPG	Total	CP
Engagements nets de prévoyance	7'094	218	7'312	aucun
Capitaux de prévoyance et prov. tech.	18'469	594	19'063	1'475
Capitaux de prévoyance des actifs	7'781	271	8'052	n/d
Capitaux de prévoyance des pensionnés	10'688	323	11'011	n/d
Fortune nette de prévoyance	11'375	377	11'751	1'575
Découvert des pensionnés	aucun	aucun		n/a
Taux technique utilisé	3.00%	3.50%		3.50%
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	61.60%	63.40%		106.80%
Taux de couverture initial	50.50%	56.80%		n/a
Taux de couverture des pensionnés	100.00%	100.00%		n/a
Tables actuarielles	VZ 2010 adapté 2017	LPP 2010		VZ 2010 adapté 2012

n/a : non applicable - n/d : non disponible

CPEG

Au 31 décembre 2015, la situation financière de la CPEG s'est dégradée principalement en raison de la faiblesse des taux, de l'inflation et des performances des marchés financiers (voir les événements majeurs).

FPTPG

La FPTPG respecte les nouvelles dispositions fédérales et, contrairement à la CPEG, ne présente actuellement pas de risque de non atteinte des paliers intermédiaires. En 2015, la FPTPG a pris la décision de provisionner les coûts induits par l'abaissement du taux technique de 3,5% à 2,75% et par le passage aux tables actuarielles LPP 2015. En compensation de ces coûts, la FPTPG a également décidé d'abaisser les prestations de ses assurés actifs.

CP

La CP a abaissé son taux d'intérêt technique de 3,5% à 3,25%, soit 0,50 point supérieur au taux d'intérêt technique de référence de 2.75%. Le cas échéant, la CP abaissera son taux d'intérêt technique en fonction des recommandations qui seront faites par son actuaire-conseil. Si la CP appliquait à fin 2015 un taux d'intérêt technique de 2,75%, elle afficherait un taux de couverture de l'ordre de 96%, soit un découvert d'environ CHF 67 millions. La CP pourrait devoir adopter des mesures d'assainissement en adaptant son plan de prestation pour les futurs retraités, sous réserve d'une éventuelle participation financière de l'Etat.

Performance de la fortune

Au 31 décembre	CPEG		FPTPG		CP	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Performance de la fortune	-0.4%	7.0%	1.5%	5.7%	1.3%	6.1%
Actions	-1.8%	11.6%	0.2%	13.4%	n/d	n/d
Obligations	-4.1%	6.1%	-1.4%	5.8%	n/d	n/d
Immobiliers	4.6%	5.2%	4.9%	2.3%	5.3%	5.2%
Allocation effective de la fortune						
Actions	31.4%	31.2%	33.1%	30.3%	29.2%	28.0%
Obligations	29.1%	30.4%	17.3%	18.1%	21.7%	24.3%
Immobiliers	31.5%	30.4%	38.1%	38.1%	30.0%	29.5%
Liquidités et autres actifs	8.0%	8.0%	11.5%	13.5%	19.2%	18.2%

n/d : non disponible

11.1.2 Rentes genevoises

	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux de prévoyance*	1'554	1'470
Placements	1'812	1'732
Taux de couverture	112.4%	114.0%
Taux technique moyen	1.25%	1.50%
Performance de la fortune	1.4%	4.9%
<i>Actions</i>	2.0%	8.8%
<i>Produits de taux</i>	0.9%	3.9%
<i>Biens immobiliers</i>	4.7%	7.1%
Allocation de la fortune		
<i>Actions</i>	12.0%	10.2%
<i>Produits de taux</i>	49.0%	46.6%
<i>Biens immobiliers</i>	26.7%	27.3%

* y compris les provisions techniques

L'Etat garantit les rentes servies par les Rentes genevoises et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% des capitaux de prévoyance.

Le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

11.1.3 Garantie des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE

L'Etat garantit le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% du montant effectivement garanti. Toutefois, la garantie de l'Etat sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017. A titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, la garantie porte sur les engagements compris entre CHF 100'001 et CHF 500'000 par déposant, ainsi que CHF 1,5 million par institution de prévoyance et pour les avoirs de libre passage d'un adhérent.

Au 31 décembre 2015, les engagements garantis par l'Etat s'élèvent à CHF 1'983 millions (2014 - CHF 1'978 millions), et les capitaux propres consolidés de la BCGE s'élèvent à CHF 1'319 millions (2014 - CHF 1'236 millions). En conséquence, le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

11.1.4 Cédules hypothécaires

Le Groupe dispose de biens immobiliers qui sont financés par des emprunts hypothécaires. Les montants des cédules hypothécaires figurent dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2015	31.12.2014
BCGE	1'515	1'358
Autres établissements	443	458
CEDULES HYPOTHECAIRES	1'958	1'816

Le montant non utilisé des cédules hypothécaires qui servent de garanties pour les emprunts en cours est le suivant :

	31.12.2015	31.12.2014
BCGE	240	153
Autres établissements	61	59
MONTANT RESIDUEL CEDULES HYPOTHECAIRES	301	213

11.1.5 Garanties d'emprunts

	31.12.2015	31.12.2014
Maison de Vessy	52	36
HES-SO Genève	13	13
EMS Béthel	7	7
Divers	18	19
GARANTIES D'EMPRUNTS	90	75

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux bailleurs de fonds de certaines entités publiques. Généralement, ces dernières rémunèrent l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti.

Les entités publiques au bénéfice d'une garantie d'emprunts étant subventionnées ou contrôlées par l'Etat, le risque de défaillance d'une entité qui pourrait conduire un bailleur à exercer la garantie est minime.

11.2 Garanties reçues

	31.12.2015	31.12.2014
BCGE	421	316
Autres étab. bancaires	2'736	2'012
Lignes de crédit non utilisées	3'157	2'328
Cédules hypothécaires reçues	19	33
Divers	-	-
GARANTIES RECUES	3'176	2'361

11.2.1 Autres engagements

SIG a pris les engagements suivants :

- postposition de créances envers ennova pour CHF 41 millions au 31 décembre 2015 (2014 – CHF 40 millions) ;
- engagement d'acheter selon des conditions prédéfinies de l'énergie électrique et du gaz auprès de SFMCP, du groupe EOS et de Gaznat (sociétés partenaires) ;
- octroi en 2013 d'une ligne de crédit de CHF 7 millions à Cadiom SA ;
- nantissement en 2006 des actions détenues dans Cadiom SA auprès de l'établissement bancaire qui a octroyé un prêt à cette dernière.
- octroi en 1993 d'un prêt subordonné de CHF 7 millions à Gaznat.

12 Incidence de la non-comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 25

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25. Ils sont néanmoins mentionnés ci-après à titre d'information sur la base d'un calcul réalisé par un actuaire. Cette évaluation porte uniquement sur les avantages accordés (i) en cas de retraite anticipée (pont-retraites) et au personnel affilié (ii) à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), (iii) à la Fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) et (iv) à la Caisse de prévoyance interne SIG (CPI SIG). Cette évaluation ne porte donc pas sur les avantages accordés au personnel affilié à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) et sur les autres avantages à la charge de l'Etat.

	31.12.2015	31.12.2014
Valeur actuelle des obligations	30'776	28'570
Juste valeur de la fortune	-11'992	-12'015
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS NON COUVERTES	18'784	16'555
Dont :		
Prestations des caisses de prévoyance	18'434	16'204
Rente-pont retraite	335	335
Gratifications	16	16
Fonds propres publiés	7'325	7'140
Valeur actuelle des obligations non couvertes	18'784	16'555
Rente-pont retraite envers les pensionnés reconnue au passif du bilan	-67	-91
Engagements SIG reconnus au passif du bilan	-21	-23
Valeur actuelle des obligations non couvertes et non comptabilisées	18'696	16'441
Fonds propres retraités	-11'371	-9'301

Hypothèses actuarielles selon les plans de prestations des entités du Groupe

	31.12.2015	31.12.2014
Actualisation	0.80% - 0.90%	1.20% - 1.25%
Augmentation salaires	0.53% - 2.00%	0.53% - 2.25%
Augmentation rentes	0.00%	0.00%
Tables de mortalité	VZ2010 gén. LPP2010 gén.	VZ2010 gén. LPP2010 gén.

13 Instruments financiers

13.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2015</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		374				374
Créances revenus fiscaux		2'465				2'465
Créances livraisons, services		600				600
Autres actifs financiers	462	268				730
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				675		675
Autres actifs financiers	143	995	17	-	0	1'155
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	605	4'702	17	675	0	5'999
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'190	1'190
Emprunts courants					3'173	3'173
Autres passifs financiers	45				2'297	2'342
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					13'202	13'202
Autres passifs financiers	8				503	511
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	53	-	-	-	20'365	20'418

<i>Au 31 décembre 2014</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		176				176
Créances revenus fiscaux		2'851				2'851
Créances livraisons, services		653				653
Autres actifs financiers	466	277				743
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				627		627
Autres actifs financiers	141	872	3	-	0	1'016
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	608	4'830	3	627	0	6'067
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'258	1'258
Emprunts courants					3'664	3'664
Autres passifs financiers	43				2'094	2'136
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					13'155	13'155
Autres passifs financiers	3				480	483
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	46	-	-	-	20'651	20'696

13.2 Juste valeur des instruments financiers (par niveau)

31 décembre 2015	N1	N2	N3	Total
Participations	427	1	247	675
Autres actifs fin. C	258	10	-	268
Autres actifs fin. NC	140	5	-1	144
Autres passifs fin. C	10	35	-	45
Autres passifs fin. NC	2	7	-	8

C : courant NC : non courant

31 décembre 2014	N1	N2	N3	Total
Participations	353	0	274	627
Autres actifs fin. C	274	3	-	277
Autres actifs fin. NC	141	2	-0	142
Autres passifs fin. C	6	37	-	43
Autres passifs fin. NC	-	3	-	3

C : courant NC : non courant

N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).

N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

14 Gestion des risques de taux d'intérêt, de taux de change, de crédit, de prix et de liquidité

14.1 Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change, et de prix sur ses titres cotés. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

L'Etat

L'Etat gère ces risques en :

- optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs ;
- recourant en cas de besoin à des instruments financiers dérivés, uniquement dans un but de couverture de l'exposition aux risques ;
- mettant à disposition des principales entités publiques subventionnées un mécanisme d'optimisation des flux de trésorerie dans le cadre de la gestion centralisée des liquidités ;
- établissant un reporting régulier à l'intention du conseiller d'Etat chargé du département des finances.

L'Etat n'apporte en principe aucun financement aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement ou de dotations en capital. Dans le cas contraire, les entités doivent lever elles-mêmes des financements auprès d'établissements bancaires et financiers suisses ou étrangers.

SIG

SIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion des risques financiers », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Les autres entités et entreprises publiques

Selon les cas, les autres entités recourent à des instruments de couverture pour limiter leurs risques financiers. Ces risques sont généralement moindres en raison de la nature des opérations financières et du soutien financier de l'Etat. Toutefois, Genève Aéroport, FTI et Palexpo ne bénéficient d'aucune aide financière et développent une gestion des risques adaptée à la complexité de leurs activités opérationnelles.

14.2 Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie

	31.12.2015		31.12.2014	
Emprunts CT	2'302	14%	2'964	18%
Emprunts LT - variables	95	1%	170	1%
Sous-total - variable	2'396	15%	3'133	19%
Emprunts LT - fixes	14'033	85%	13'719	81%
Emprunts - valeur nom.	16'429	100%	16'853	100%
Ajust. liés au coût amorti	-54		-34	
TOTAL EMPRUNTS	16'375		16'819	

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part est de 17% de la dette totale au 31 décembre 2015 (2014 - 21%). L'Etat n'a contracté aucun instrument financier de couverture contre le risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2015 (2014 - idem).

Les instruments financiers utilisés par SIG, Genève aéroport (AIG) et TPG ne sont contractés qu'à des fins de couverture :

- SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale ;
- AIG limite son exposition sur les taux d'intérêt engendrée par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum ;
- en cas de besoin, TPG contracte des instruments financiers spécifiques.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt des emprunts à taux variable :

<i>Incidence résultat</i>	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-21	-28
<i>Incidence fonds propres</i>	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-	-1

Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt actuels. En 2015, plusieurs prêts à court terme ont été accordés à l'Etat tout en le rémunérant (emprunt à taux d'intérêt négatif).

14.3 Risque de change

14.3.1 Risque de change sur les emprunts en devises

Le Groupe n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2015 (2014 - idem).

14.3.2 Risque de change sur les autres dettes et créances en devises

Le bilan du Groupe comprend également d'autres positions en devises (converties en CHF au taux de clôture) :

	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités en EUR	13	13
Créances en EUR	61	71
Dettes en EUR	-6	-5
RISQUE NET	68	80

SIG réalise des achats d'électricité en euro et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges financières en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme).

Sensibilité du résultat aux variations de taux de change EUR / CHF des liquidités, dettes (hors emprunts) et créances :

	31.12.2015	31.12.2014
Change EUR/CHF : -10%	-12	-14
Change EUR/CHF : +10%	12	14

Les réserves incluses dans les fonds propres ne varieraient pas au 31 décembre 2015 (2014 - idem).

14.4 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit concerne essentiellement les créances résultant de revenus fiscaux, les créances résultant de livraisons et services, les liquidités, les transferts de fonds avec la Confédération et les communes.

Les créances résultant de revenus fiscaux sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Les créances résultant de livraisons et services sont perçues par le Groupe en contrepartie d'une prestation. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales.

Les liquidités du Groupe sont déposées auprès de contreparties de premier ordre. Le risque de crédit est mesuré dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

Le risque de crédit lié à la Confédération et aux communes est également limité car celles-ci disposent de fonctions régaliennes leur permettant d'accroître leurs ressources (impôts) pour faire face à leurs engagements.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

14.5 Risque de prix

14.5.1 Risque de prix sur les titres cotés

L'Etat est exposé au risque de prix sur ses titres cotés, principalement sur les actions de la BCGE.

Sensibilité des fonds propres aux variations de prix des titres cotés :

	31.12.2015	31.12.2014
Cours actions : -10%	-42	-34
Cours actions : +10%	42	34

Le résultat net consolidé ne serait pas touché car les titres cotés sont classés dans la catégorie d'actifs disponibles à la vente et aucun titre coté n'a subi de pertes de valeur.

14.5.2 Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et en gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, SIG est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les portefeuilles d'énergies électriques et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum. Sont également couverts les risques de prix du marché et de volume liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

14.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'Etat

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants.

Pour ce faire, il cherche à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de "cash pooling" avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement tant à court terme qu'à long terme ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs qui seraient en ligne avec ses propres besoins.

Par ailleurs, l'Etat mandate l'agence de notation Standard & Poor's afin d'obtenir une note de crédit pour ses émissions d'emprunts publics et ainsi améliorer sa visibilité et sa transparence financière auprès des investisseurs. L'agence attribue à l'Etat la note AA- depuis 2010.

Entités publiques (subventionnées)

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. Il met à disposition des entités publiques, adhérant à la caisse centralisée, les liquidités nécessaires à leur fonctionnement.

Toutefois, l'Etat n'apporte en principe aucun financement aux entités pour leurs propres investissements dans le cadre de la caisse centralisée. Ces dernières doivent lever elles-mêmes des financements auprès de tiers suisses ou étrangers. Si une disposition légale le permet, le gouvernement peut accorder au financeur tiers un cautionnement simple au sens de la loi suisse. Ce cautionnement prend la forme d'une garantie d'emprunt rémunérée.

Les entités publiques peuvent recourir à des dettes hypothécaires lorsqu'elles doivent financer l'acquisition d'un bien immobilier.

Entreprises publiques (non subventionnées)

Les entreprises publiques assument leurs risques de liquidité dans le cadre de leurs politiques internes. Toutefois, ces entités disposent d'actifs et de capacités bénéficiaires qui tendent à limiter l'exposition au risque de liquidité.

Analyse de maturité

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Au 31 décembre 2015	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'190	-	-	-	1'190
Emprunts courants	3'192	-	-	-	3'192
Emprunts non courants	88	2'371	3'249	9'247	14'954
Autres passifs financiers courants	2'338	-	-	3	2'342
Autres passifs financiers non courants	234	109	76	92	511
PASSIFS FINANCIERS	7'043	2'480	3'324	9'342	22'189

Au 31 décembre 2014	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'257	-0	2	-	1'258
Emprunts courants	3'677	8	-	-	3'685
Emprunts non courants	107	2'302	3'181	9'361	14'951
Autres passifs financiers courants	2'133	-	-	3	2'136
Autres passifs financiers non courants	180	105	81	116	483
PASSIFS FINANCIERS	7'354	2'415	3'264	9'480	22'514

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an concernent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires des Fondations immobilières de droit public (FIDP) et de FPLC (hypothèques de 1^{er} rang), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel ne sont prévus, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de cinq ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

15 Information relative aux parties liées

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2015	2014
Banque Cantonale de Genève (BCGE)	50% ^a	50% ^a
<i>a Pourcentage des droits de vote</i>	44% ^b	44% ^b
<i>b Fraction du capital</i>		
Caisse cantonale genevoise de chômage	100%	100%
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales (CAFAC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activités (CAFNA)	100%	100%
Caisse publique de prêts sur gages	100%	100%
Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana	100%	100%
EMS « la Vespérale »	100%	100%
Établissements publics pour l'intégration (EPI)	100%	100%
Fondation d'aide aux entreprises	100%	100%
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%
Fondation du Centre International de Genève	100%	100%
Fondation Ecllosion	100%	100%
Fondation officielle de la jeunesse	100%	100%
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%
Fonds de l'aide au sport	100%	100%
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (organe de répartition)	100%	100%
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%
Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève)	100%	100%

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2015	2014
Maison de retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
Maison de Vessy	100%	100%
Office cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Office cantonal des assurances sociales	100%	100%
Ports Fracs et Entrepôts de Genève	87%	87%
Rentes genevoises	100%	100%
Service cantonal d'allocations familiales (SCAF)	100%	100%
SI de Terrains Nord Aviation SA	100%	100%
Société genevoise de patronage (SGP)	100%	100%

Entités contrôlées par l'UNIGE	% contrôle	
	2015	2014
Fondation Ernest Boninchi	nd	nd
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	nd	nd
Fondation Fonds Général de l'Université	nd	nd
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	nd	nd
Fondation Université du 3ème âge de Genève	nd	nd

nd : non disponible

Entités sous influence de l'Etat	% contrôle	
	2015	2014
Groupe CGN SA	15%	15%
Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie, en liquidation	10%	10%
Fondation Zoubov	33%	33%

15 Information relative aux parties liées (suite)

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	% contrôle		Etat copropriétaires
	2015	2014	
Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI)	33%	33%	Etat de Genève / Confédération / autres collectivités publiques et privées
Coopérative romande de cautionnement	8%	8%	Vaud / Fribourg / Valais / Neuchâtel
Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (Fondamco)	33%	33%	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Fondation des Cinémas du Grütli	50%	50%	Ville de Genève
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%	33%	Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASE)	50%	50%	Communes genevoises
Fondation Neptune	29%	29%	nd
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles Genève (OPAGE)	17%	17%	Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%	33%	Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Fondation romande de détention (LMC)	33%	33%	Vaud / Neuchâtel
Fondation romande pour le cinéma	25%	25%	Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Fondation latine Projets pilotes - Addictions	17%	17%	Autres cantons romands
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Transports Publics	38%	38%	Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP)	40%	40%	Communes genevoises
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%	50%	Communes françaises
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	14%	14%	Cantons romands / Berne
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%	20%	Cantons romands
Institut de hautes études internationales et du développement (HEID)	50%	50%	Confédération

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2015	2014	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	nd	nd	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, Etat GE
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	nd	nd	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	nd	nd	HES, Etat GE
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	nd	nd	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	nd	nd	HUG, HES SO
ESPRESSO	nd	nd	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	nd	nd	UNIL, Ecole hôtelière, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	nd	nd	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	nd	nd	Etat GE, EPFL
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	nd	nd	HUG
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	nd	nd	Ville GE et Etat GE
Fondation Dialogue des Savoirs	nd	nd	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation du Secteur Petite Enfance Université	nd	nd	Ville GE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	nd	nd	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire romand de Santé au Travail	nd	nd	Etat GE, Etat Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	nd	nd	Etat GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	nd	nd	HUG
Fondation du sanatorium universitaire Suisse	nd	nd	Hautes écoles universitaires
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	nd	nd	Etat GE, Confédération, GTSA et SCTA
HARPS-N	nd	nd	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF
Institut Confucius de Genève	nd	nd	Université Renmin (Pékin), Hanban
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	nd	nd	IHEID
Swiss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
SwissSIMS	nd	nd	UNIL, UNIBE, ETHZ
Fondation du Centre Suisse de Toxicologie Humaine Appliquée (SCAHT)	nd	nd	UNI BS, UNIL
Fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle (IIMT)	nd	nd	EPFL, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	nd	nd	UNIL, Etat VS et Ville de Sion
Fondation de la Faculté Autonome de Théologie Protestante de Genève	nd	nd	Etat GE, Eglise protestante de Genève

nd : non disponible

Autres parties liées

Enerdis Approvisionnement SA
Eventech SA
Exal SA
Energiedienst Holding AG
Fondation Auguste Roth
Fondation Dr Renée Girod
Fondation du Comité permanent du Salon international de l'automobile
Fondation Foyer-Handicap
Fondation pour les Arts Visuels
Fondation Berthe Bonna Rapin
Spontis SA

Autres parties liées (suite)

Fondation pour l'Ecrit du Salon International du Livre et de la Presse
Fonds d'entretien et de renouvellement des voies de la Zimeysa
Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)
Office de Promotion des Industries et des Technologies
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)
SOHO HOLDING SA
Swisspower Renewables AG
SwissWinds GmbH

15.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique de l'électricité. L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'est pris en compte dans les états financiers que lors de son exercice.

EOS a concédé à SIG, en compensation d'efforts importants, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans à venir est nulle au 31 décembre 2015 (2014 - nulle).

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant résiduel que ces sociétés peuvent emprunter dans le cadre de ce financement et sur la base de critères de réalisation prédéfinis est de CHF 3 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 2 millions). La somme des avances consenties représente un prêt à hauteur de CHF 3 millions au 31 décembre 2015 (2014 - CHF 11 millions).

15.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le Sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

Rémunération conseil d'administration

	2015	2014
Jetons de présence	6	5
Nombre de personnes (unité)	230	235

Rémunération direction

	2015	2014
Salaires et charges sociales	33	34
Nombre de personnes (unité)	141	136
Equivalent temps plein (unité)	134	133

Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancière d'Etat et les magistrats de la Cour des comptes bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel de l'Etat, dont la principale caractéristique est notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

Cadre réglementaire

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des conseillers d'Etat et de la chancière d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancière d'Etat (LTRCE).

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des magistrats du Pouvoir judiciaire sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

16 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat détient 49,8% des droits de vote au 31 décembre 2015 (2014 - idem). En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après.

Situation financière	31.12.2015	31.12.2014	Performance financière	2015	2014
Liquidités	3'417	882	Résultat opération intérêts	210	206
Créances hypothécaires	9'966	9'504	Résultat opération commissions	101	110
Créances sur la clientèle	3'745	4'048	Résultat du négoce	28	27
Immobilisations financières	1'856	1'723	Autres résultats	20	19
Autres actifs	1'032	1'181	Produits d'exploitation	358	362
TOTAL ACTIF	20'016	17'337	Charges de personnel	-129	-124
Engagements envers banques	1'907	1'014	Autres charges d'exploitation	-82	-83
Engagements envers la clientèle	12'732	11'652	Charges d'exploitation	-211	-207
Prêts et emprunts	2'959	2'570	Bénéfice brut	147	155
Autres passifs	1'099	866	Autres produits et charges	-69	-79
Fonds propres	1'319	1'235	RESULTAT NET	78	76
TOTAL PASSIF	20'016	17'337			

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Les soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2015	31.12.2014
Avoirs	204	23
Emprunts	1'479	1'509
Instruments dérivés passifs		

Les engagements hors bilan de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2015	31.12.2014
Engag. conditionnels	488	654
Engagements irrévocables	501	462
Autres opéra° hors bilan	92	159

17 Déclaration de conformité

Dispositions légales

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Selon la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) :

- les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ;
- les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées.

Dispositions réglementaires

Le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) précise les dérogations aux normes IPSAS (voir ci-après), ainsi que les dispositions particulières.

Limitation dans l'application des normes IPSAS

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

Dérogations aux normes IPSAS (REEF)

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.
- b) Une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- c) Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).
- d) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- e) Les mises à disposition de moyens ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- f) Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

Pour les contrats de prestations, dont l'échéance est postérieure à 2015, l'Etat comptabilise les créances afférentes aux restitutions de résultats uniquement l'année de l'échéance desdits contrats.

Les liquidités en monnaies étrangères détenues par l'Etat à raison d'un dépôt à la caisse des consignations de l'Etat ainsi que d'une saisie ou confiscation opérée dans le cadre d'une procédure judiciaire sont présentées en placements financiers (« autres actifs financiers courants »).

18 Principes et méthodes comptables

18.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

18.2 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, six nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1^{er} janvier 2017 :

- IPSAS 33 Première adoption des normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice » ;
- IPSAS 34 « Etats financiers individuels » ;
- IPSAS 35 « Etats financiers consolidés » ;
- IPSAS 36 « Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes » ;
- IPSAS 37 « Accords conjoints » ;
- IPSAS 38 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».

L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

18.3 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se composent de biens immobiliers détenus pour valoriser le capital à long terme ou pour retirer des loyers à des conditions de marché. A l'Etat, les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés pour être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères à l'Etat devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers, car l'impôt de chaque contribuable est

prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours.

Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation des états financiers).

Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré.

Impôt sur les revenus des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. Une taxation a ensuite lieu les années suivantes pour les dossiers demandant des rectifications. Ainsi, à la clôture des comptes, la perception de l'impôt à la source est connue. Néanmoins, les rectifications demandées par les contribuables sont estimées sur la base de celles observées dans le passé, en tenant compte des taux de croissance du PIB (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire).

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2016 par plus de 100 entreprises représentant environ 40% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- le taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2015 (2014) émane de la synthèse trimestrielle de décembre 2015 (décembre 2014) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est positif de +0,8% (2014 - positif de +1,9%) ;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune est positif de +0,4% entre 2014 et 2015, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale suisse (+4,2% entre 2013 et 2014).

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ CHF 38 millions (2014 - CHF 39 millions) pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et à la source.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises. Une variation du taux de croissance du bénéfice de 1% induirait une modification de l'impôt cantonal et de la part cantonale à l'impôt fédéral direct d'environ CHF 11 millions (2014 - CHF 12 millions).

18.4 Présentation des états financiers

Le compte de résultat

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée.

Le bilan

Il est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;

- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

Le bilan est présenté en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, et le solde de trésorerie à la clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes :

- les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

L'autofinancement est calculé sur la base des charges et produits d'exploitation et financiers, après retraitement des éléments calculés.

Les flux de trésorerie libres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Le tableau de mouvement des fonds propres

Il met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les mouvements proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation ;
- des mouvements de la réserve de couverture.

18.5 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec les celles de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

Mise en équivalence

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

Critères de consolidation

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à CHF 100 millions ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à CHF 100 millions, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

Périmètre et méthode de consolidation (le Groupe)

Le Groupe se compose de l'Etat et des entités qu'il détient directement :

	2015	2014	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (AIG)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM René et Kate Block	92%	92%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Société anonyme			
Palexpo SA	79%	79%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	2015	2014	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TPG Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
TP2A	49%	49%	Mise en équivalence
Société du Téléphérique du Salève	47%	47%	Mise en équivalence
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI 31 décembre	100%	100%	Intégration globale

Entités détenues indirectement par l'Etat (suite)

	2015	2014	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
TourNEvent SA	100%	100%	Intégration globale
ennova SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de St-Brais SA	95%	95%	Intégration globale
Parc Eolien de Delémont SA	85%	85%	Intégration globale
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	100%	100%	Intégration globale
Windpark Schwängimatt SA	100%	90%	Intégration globale
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
BavoisEole SA	51%	0%	Intégration globale
Verrivent SA	50%	100%	Intégration globale
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Windpark Burg SA	40%	51%	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	38%	38%	Mise en équivalence
Gries Wind SA	25%	25%	Intégration proportionnelle
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
EOS Holding	20%	20%	Mise en équivalence
Windpark Jaunpass SA, radiée	0%	100%	NC (IG)*
SwissWinds Development GmbH	0%	28%	NC (MEE)**
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
Cadiom SA	51%	51%	Intégration globale
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
CadZiplo SA	33%	25%	Mise en équivalence
Secteur multiservices			
Services Industriels de Genève (France)	100%	100%	Intégration globale
Swisspower Energy SA	30%	30%	Mise en équivalence
Secteur environnement			
PôleBio Energies SA	33%	33%	Intégration proportionnelle
Secteur telecom			
Swiss Fibre Net SA	38%	38%	Mise en équivalence
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	96%	96%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale
Palais Création SA	100%	100%	Intégration globale

** NC (IG): Non consolidé en 2015 (Intégration globale en 2014)

** NC (MEE): Non consolidé en 2015 (Mise en équivalence en 2014)

18.6 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

18.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

18.8 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Limitation dans l'application des normes IPSAS

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

18.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 8 ans.

18.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs non générateurs de trésorerie sont identifiés selon les critères suivants :

- les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne génèrent pas de rentabilité commerciale compte tenu des subventions perçues, et sont donc a priori des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entreprises publiques (les « GBE ») sont des actifs générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

18.11 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par les entreprises publiques (les GBE) sont des actifs générateurs de trésorerie. En revanche, les actifs détenus par l'Etat et les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité évaluée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

18.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

18.13 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

Comptabilité de couverture

La comptabilisation est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite en résultat (lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en fonds propres est immédiatement comptabilisé en résultat) ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

Absence de comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

18.14 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

18.15 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services au Groupe.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.

Du fait de la dérogation :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance sont des charges de l'exercice ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel (hors police et gardiens de prison) sont comptabilisés intégralement en charge lors du départ effectif en pré-retraite du personnel ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi (à la charge directe de l'Etat) sont comptabilisés selon les méthodes appliquées par les institutions de prévoyance en Suisse ;
- une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

18.16 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

18.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat.

18.18 Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière suffisamment fiable.

18.19 Fonds propres

Fonds sous capital propre

Les fonds sous capital propre consistent en l'affectation obligatoire de moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie. Ils doivent reposer sur une base légale formelle. Les affectations et utilisations de fonds sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

3. Rapport de l'organe de révision

Genève, le 24 mars 2016

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil

Comptes consolidés de l'Etat de Genève Exercice 2015

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 51 alinéa 2 de la *Loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv - D 1 09)*, nous avons vérifié les états financiers consolidés ci-joints de l'Etat de Genève établis conformément à la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05)*. Ces états financiers comprennent un compte de résultat, un bilan, un tableau de variation des fonds propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la LGAF «les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées». Le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05 15) fixe les dérogations (qui sont présentées au chapitre 17 des notes relatives aux états financiers 2015) ainsi que des dispositions particulières d'application (articles 7 à 13B).

Responsabilité du Conseil d'Etat

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe, conformément à la LGAF, au Conseil d'Etat. Cette responsabilité comprend par ailleurs la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés de l'Etat de Genève. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion

Les comptes consolidés de l'Etat de Genève arrêtés au 31 décembre 2015 présentent des fonds propres de 7,325 milliards F et un bénéfice de 107 millions F.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat*.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le chapitre 17 des notes aux états financiers relatif à la limitation de l'application effective des normes comptables. Cette limitation concerne les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement. En fonction des décisions qui seront prises dans le cadre de l'application de ces normes, l'impact sur le résultat annuel et les fonds propres pourrait être potentiellement significatif.

Le chapitre 17 indique par ailleurs que les consignations en devises sont présentées sous la rubrique «Autres actifs financiers courants». Selon le référentiel comptable de l'Etat ces liquidités, dont le montant est de 370 millions F, doivent être présentées sous la rubrique «Trésorerie et équivalents de trésorerie».

Ces points ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la *Loi sur la surveillance de la révision* (LSR). L'indépendance du Service d'audit interne est ancrée dans la *Loi sur la surveillance de l'Etat* (D 1 09) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance dans le cadre du contrôle des comptes.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés de l'Etat de Genève au 31 décembre 2015.



Charles Pict
directeur